



Institut de Documentation et de  
Recherche sur la Paix

# Les cahiers de l'IDRP

mars 2011

\* Quelles ambitions pour l'OTAN  
après le sommet de Lisbonne ?

*par André Dumoulin - Olivier Kempf - Jacques Le Dauphin*

\* La Chine a-t-elle une volonté de  
leadership mondial ?

*par Gilbert Achcar - Soufian Aguisoul - Patrice Jorland - Paul  
Sindic*

\* *Hors-dossier* : Karim Jobrane - Eliman Mamadou Kane

## Après le sommet de Lisbonne, Quel avenir pour l'OTAN ?

par André DUMOULIN, politologue,  
attaché au département de sociologie de l'ERM,  
chargé de cours à l'Université de Liège

Voici une question en apparence facile et dont la réponse tournerait autour de l'idée que l'Alliance, à la riche histoire<sup>1</sup>, forte de ses différentes réformes évolutives, a bel et bien tenté de pérenniser son existence en répondant de manière flexible aux différents enjeux post-guerre froide et post-11 septembre. En d'autres termes, l'histoire de ces différents concepts stratégiques (1991-1999-2010)<sup>2</sup> indique une propension à rebondir plutôt qu'à s'éteindre par manque de crédibilité, d'assise et de moyens comme l'UEO qui va disparaître en mai prochain<sup>3</sup>.

L'avenir de l'OTAN reste cependant très ouvert. Si la mission en Afghanistan devait échouer, l'organisation pourrait se recentrer sur la défense collective de l'espace européen et nord-atlantique. La gestion des crises dans le « grand hors zone » serait alors organisée de manière multilatérale par le biais de coalitions de circonstance mandatées ou non par les Nations Unies, éventuellement soutenues par les organes spécialisés de l'Union européenne, la Banque mondiale, l'OSCE, le département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, les moyens capacitatives et logistiques de l'OTAN, etc.

Une autre évolution possible serait que l'OTAN n'entre pas en concurrence avec l'Union européenne en matière d'intervention globale et de stabilisation-reconstruction (diplomatique, civilo-militaire, humanitaire, économique). Par définition, l'Union européenne est en effet moins susceptible de défendre exclusivement les intérêts américains et occidentaux que ne l'est l'Alliance. L'OTAN pourrait alors organiser et structurer des forces de réaction affectées précisément et nommément à la défense territoriale des pays de l'Alliance et définir d'autres unités disponibles sur demande pour des missions d'intervention élargies. Le partage des tâches serait organisationnel entre l'OTAN, alliance militaire à capacité de projection, et l'Union européenne, acteur de sécurité globale. Dans les deux cas, les pays européens seraient présents et leur influence serait fonction des moyens mis à disposition.

L'approche « plus d'Europe pour plus d'OTAN », qui reste un pari complexe et incertain, dépend avant tout de facteurs politiques : une clarification conceptuelle au sein de l'OTAN de

---

1 Cf. Spécial « L'Alliance atlantique 1949-2009 », Politique étrangère, IFRI, 4<sup>ème</sup> trimestre 2009.

2 André Dumoulin, « Le 3<sup>e</sup> Concept stratégique », dans *DSI*, Paris, février 2011.

3 Cf. André Dumoulin, « La disparition d'une organisation internationale : l'Union de l'Europe occidentale », dans *Annuaire français de relations internationales*, Bruylant-La Documentation française, Bruxelles-Paris, 2011 (à paraître).

même qu'une européanisation accrue de ses structures sont nécessaires, tout en prenant garde que la sécurité-défense de l'Union européenne se développe de manière autonome, sans concurrencer inutilement l'Alliance. D'autant que la contrainte qui plane sur les budgets militaires de la grande majorité des États européens rend impossible la duplication des moyens entre l'OTAN et l'Union européenne et que Washington continue de conserver en grande partie le contrôle de l'Alliance. A cet égard, la restructuration des organes et des agences de l'OTAN qui est maintenant engagée est en grande partie provoquée par les problèmes budgétaires nationaux et ceux affectés donc aux organisations multinationales.

La dialectique « Europe-PSDC/OTAN » nous renvoie à celle autour de la « normalisation française dans l'OTAN » déjà décelée bien avant les discours du président Sarkozy<sup>4</sup>. L'inégalité de traitement entre les deux structures depuis le sommet de Strasbourg pouvait augurer un nouveau tropisme otanien de l'Hexagone, quand bien même la France n'a jamais quitté l'Alliance atlantique en tant que telle. La déclaration du groupe de Weimar le 13 décembre dernier semble indiquer une volonté de rééquilibrage diplomatique français en cette matière. Affaire à suivre.

L'avenir de l'OTAN repose également sur la question du partage des tâches et des risques qui doit répondre une meilleure répartition des charges financières. Pour Benoît d'Aboville, ancien représentant permanent de la France à l'OTAN, « *la contribution des États membres aux différentes opérations est décidée dans les capitales, avec ou sans consultation du Parlement, de manière à chaque fois circonstanciée [...]. Aujourd'hui, l'OTAN ressemble davantage à un fonds financier ouvert, où chaque partenaire évalue les risques et bénéfices de sa participation en vue d'un retour sur investissement optimal. Les conférences de génération des forces sont devenues des "tours de table" où par le biais de manœuvres individuelles et de pressions il est fait pression sur les contributeurs potentiels* »<sup>5</sup>.

Alors que tous les pays membres de l'Alliance ont adopté l'objectif commun de pouvoir conduire deux opérations simultanées de grande envergure, exigeant 60 000 militaires chacune, et six autres opérations moyennes, de 30 000 hommes chacune, la réalité est plus prosaïque : en Afghanistan, l'OTAN peine à disposer de moyens spécifiques hélicoptères suffisants, du maintien de contingents « aux bons endroits » et la nécessité de simplifier la chaîne de commandement en zone euro-atlantique apparaît toujours plus nécessaire. L'avenir de l'organisation tient donc autant à son image et à son fonctionnement, qui doivent être repensés, qu'aux considérations financières. Déjà dans les années 1990, la question des tensions entre les « consommateurs de sécurité » et les « producteurs de sécurité » se posait. Elle reste d'actualité alors que 21 des 27 États membres de l'Union européenne sont membres de l'OTAN<sup>6</sup> et que 21 des 28 pays de l'OTAN sont membres de l'Union. Le concept d'Union européenne comme partenaire transatlantique dans un relationnel avec les États-Unis<sup>7</sup> pourrait être le nouveau modèle plutôt que le relationnel UE-OTAN.

Reste que l'avenir va osciller entre une possible course à la duplication otanienne de moyens spécifiques à la gestion civile des crises par imitation européenne<sup>8</sup>, le retour à l'idée d'un

---

4 Cf. André Dumoulin (dir.), *France-OTAN : vers un rapprochement doctrinal ?*, Bruylant, Bruxelles, 2006.

5 Benoît d'Aboville, « Les soixante ans de l'OTAN : un point de vue européen », *Politique étrangère*, n° 1, IFRI, Paris, 2008, pp. 91 à 104.

6 L'Autriche, Chypre, la Finlande, l'Irlande, Malte et la Suède ne sont pas membres à part entière de l'OTAN (mais ils participent, à l'exception de Chypre, au Partenariat pour la Paix de l'Alliance).

7 Jolyon Howorth, *A New Institutional Architecture for the Transatlantic Relationship ?*, IFRI-Bruxelles, June 2009.

8 Nicolas Gros-Verheyde, « Quand l'OTAN duplique l'UE... », 22 novembre 2010.

pilier européen au sein même de l'Alliance atlantique, tel qu'imaginé déjà dans le cadre d'une Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) dans les années 1990 (avec son échec) et une politique de navigation à vue d'autant plus indispensable que personne ne maîtrise l'environnement international aujourd'hui.

Entre la définition des missions et des scénarios, les plans opérationnels, l'idée du pilier interne *versus* PSDC de l'UE et la vision globale des opérations sur le terrain inscrites dans le nouveau Concept stratégique de novembre 2010<sup>9</sup>, l'OTAN constitue un lieu d'influence stratégique pour tous les États membres. Le projet à venir doit impérativement clarifier les dossiers délicats que sont les prochains élargissements – dont certains ont pour effet de rapprocher l'OTAN de zones instables –, l'avenir de la dissuasion dans un contexte de désarmement nucléaire de théâtre qui pourrait se concrétiser par des discussions américano-russes dans une bonne année, la question des antimissiles dans le paysage « euro-iranien », le statut des bases avancées en Europe orientale et la relation avec la Russie<sup>10</sup>, qui est capitale. Sans oublier que la relation transatlantique n'est pertinente et efficace que s'il s'établit entre l'Union européenne et les États-Unis un partenariat équilibré et pluridimensionnel, qui ne donne pas l'impression de défendre les seuls intérêts de la forteresse occidentale.

Au final, le sommet de Lisbonne clarifie sans clarifier car les balises sont mobiles et les intérêts des capitales toujours particulières selon les dossiers et les intérêts en jeu. Si l'on ne peut imaginer la disparition de l'Alliance au vu de la position des différents acteurs et surtout de la prégnance de la garantie de défense collective (ce qui n'est pas négligeable pour les États membres par les temps qui courent), les interrogations demeurent et les carrefours nombreux.

---

9 Cf. Olivier Kempf, *L'Alliance après Lisbonne*, dans DSI, février 2011 ; Olivier Kempf, « L'OTAN au XXI<sup>e</sup> siècle, Artège, Perpignan, novembre 2010 ; Jean-Paul Perruche, « OTAN : continuité ou rupture ?, Etudes de l'IRSEM, Paris, septembre 2010 ;

10 Cf. Pol-Henry Dasseleer, *Russie-Union européenne. Des regards sécuritaires différents*, l'Harmattan, 2011 ; Pol-Henry Dasseleer, « La Russie et l'OTAN après le sommet de Lisbonne », e-Note 2, IRSD, Bruxelles, 2010.



## Lisbonne et ses suites...

par Olivier Kempf,  
Maitre de conférence à Sciences Po  
auteur du livre « L'OTAN au XXIe siècle », Éditions Artège

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance atlantique se sont réunis fin novembre 2010 à Lisbonne. Les communiqués ont fait état d'un sommet important, avec notamment la publication d'un concept stratégique. Or, au-delà des effets de manche, il apparaît que c'est un effectivement un sommet important pour l'Alliance, probablement le plus significatif depuis le sommet de Prague en 2002. Et ce n'est pas seulement dû au concept mais aussi à cause d'un certain nombre de décisions significatives.

### ***Un concept court et enlevé ...***

D'emblée, constatons qu'il est plus court que les précédents concepts, ceux de 1991 et de 1999 : cela marque une volonté de sobriété, mais aussi d'innovation. On peut l'interpréter de deux façons : pessimiste (l'alliance a moins à faire) ; ou optimiste (style vif et enlevé). C'est surtout la conséquence de la manière de faire du secrétaire général, Anders Rasmussen : après avoir fait travailler un groupe d'expert autour de Mme Albright, qui a rendu son rapport en juin<sup>11</sup>, il a écrit lui-même un document cohérent et ne l'a pas fait circuler, pour éviter que les chancelleries l'amendent trop : de la sorte, les alliés ont eu très peu de temps pour y toucher, ce qui explique que le document ait une réelle homogénéité, et qu'il fasse la part des vues des uns et des autres.

Il a une portée décennale : c'est une déclaration de principes, qui ne prend pas forcément en compte les moyens réels de mise en œuvre (ils sont détaillés dans les déclarations de fin de sommet) ni les événements. Le concept de 1991 n'avait pas prévu les crises balkaniques, celui de 1999 n'avait rien dit du terrorisme ! Toutefois, cela ne signifie pas qu'il est insignifiant.

Parmi les points marquants, on peut noter une appréciation lucide de l'environnement, le rappel de l'article 5, l'insistance sur le caractère nucléaire de l'alliance, la notion de sécurité coopérative, et l'émergence d'une structure civile de gestion de crise, et le fait qu'il n'y est

11 Voir O. Kempf, "Du rapport Albright au sommet de Lisbonne" in Revue de Défense Nationale, octobre 2010.

pas fait mention des opérations !

La description de la menace est assez classique et conventionnelle. Toutefois, elle identifie pour la première fois la menace balistique : on admet désormais qu'il y a deux proliférations, celle qui est nucléaire et celle des missiles ; deux menaces habituellement confondues, ici distinctes, même si elles ont des points en commun. Les mots sur le terrorisme, la cyberdéfense ou l'instabilité sont convenus. Plus innovant, la mention des voies de communication et de transport (ce qui est plus précis que le concept un peu fumeux de « sécurité énergétique » qu'on lisait jusqu'à présent), des nouvelles tendances technologiques, de l'environnement.

Le concept rappelle que la défense commune réunit les pays démocratiques européens : depuis le concept de 1999, les pays d'Europe centrale et orientale sont entrés dans l'alliance<sup>12</sup>, et ce rappel leur est destiné. D'ailleurs, le concept évoque également la politique de la porte ouverte, signifiant que les élargissements ne sont pas clos.

Le concept évoque le rôle de forum transatlantique et cite l'article 4 du traité (qui prévoit des consultations lorsque des crises ou des problèmes se font jour) : il ne s'agit pas d'une nouveauté<sup>13</sup>, mais le rappel de cette fonction politique de l'alliance a pu paraître utile : elle est le cadre du dialogue transatlantique.

S'agissant de la dissuasion, le concept rappelle le lien entre l'article 5 (celui qui organise la défense collective) et le nucléaire. Les armes américaines sont nommément citées, ainsi que « *les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France* » ce qui est de doctrine constante depuis les accords d'Ottawa en 1974 : bref, il n'y a là rien de bien nouveau. La seule innovation tient à la défense antimissile balistique (DAMB). Enfin, incidemment, le concept affirme la nécessité de conserver des armes nucléaires, ce qui signifie qu'on ne retire pas les armes sub-stratégiques, malgré la demande allemande : les Américains ont en effet besoin de conserver quelque chose à échanger avec Russes, dans le cadre des prochaines négociations de désarmement.

La sécurité coopérative est une innovation de ce concept : elle réunit l'approche globale (la nouvelle gestion de crise qui réunit tous les acteurs, militaires et civils) et les partenariats. On note la création d'une « structure civile de gestion de crise, appropriée mais modeste » : il s'agit d'une vraie nouveauté, et de l'ébauche d'une concurrence avec la Politique de sécurité et de défense communes de l'UE. Jusqu'aujourd'hui, la PSDC venait mordre sur les brisées de l'Alliance Atlantique, c'est désormais l'inverse. Ce changement de « domination » est symbolisée par les opérations en mer Rouge et dans le golfe d'Aden : en effet, c'est l'UE qui la première a lancé une opération (Atalante), et c'est l'Alliance qui a ensuite déployé la sienne, Ocean Protector : il n'a plus été question, alors, d'un prétendu droit de première action conféré à l'Alliance, alors que cela avait été au cœur des débats en 1999, lors du sommet d'Helsinki et de la création de la PESD.

S'agissant des partenariats, le concept reprend les idées de Z. Brzezinski sur un partenariat global : on évoque l'ONU (l'article est d'ailleurs très sobre), l'UE (l'Alliance est sincère dans sa volonté de rapprochement : mais il est bloqué par la Turquie – et Chypre-, mais aussi la technocratie de l'UE ; en tout cas, plus personne n'accuse la France du blocage), la Russie. Mais au fond, ce paragraphe est assez terne et bien moins novateur qu'il n'y paraît : c'est l'épuisement de l'alliance globale, voulue un temps par Georges Bush. Une page est tournée.

---

12 Depuis 1997 pour la Pologne, la Hongrie et la Tchéquie.

13 La procédure de l'article 4 a par exemple été utilisée en 2003 au moment de la grande crise transatlantique et de l'affaire d'Irak.

La réforme et la gestion des capacités sont évoqués mais incidemment : ils sont plus détaillés dans la déclaration finale du sommet, plus contingente et dont la portée est plus immédiate.

### ***... qui doit être complété de la lecture de la déclaration finale.***

Cette déclaration évoque d'abord les opérations : on y sent un certain optimisme au sujet de l'Afghanistan, qui dénote par rapport à l'inquiétude palpable lors des deux précédents sommets. L'action des généraux Mc Chrystal puis Petraeus commence à donner des résultats, même s'il reste bien sûr de nombreuses incertitudes. Au sujet du Kosovo, la déclaration annonce en creux un engagement européen, et on lit entre les lignes la possibilité d'une relève, à l'instar de ce qui s'était passé en Bosnie. Pour le reste, le lecteur constate une modestie opérationnelle qui tranche par rapport aux textes passés : cela justifie l'approche globale.

L'approche globale a le projet de travailler avec d'autres acteurs, pour utiliser et coordonner toute la gamme des instruments politiques, civils et militaires de gestion de crise.

S'agissant des partenariats, le texte cite l'ONU, l'UE, et mentionne l'OSCE. La politique de la porte ouverte (les élargissements) évoque l'ARYM<sup>14</sup>, le Monténégro, et la Bosnie-Herzégovine, soit trois pays des Balkans, qui ont vocation à rejoindre l'Alliance. Le texte comporte deux articles ouverts sur la Serbie. En revanche, à propos de la Géorgie, si le principe de son adhésion est affirmé, son intégration n'est pas pour tout de suite à cause notamment des difficultés de frontière avec son voisin russe. Quant à l'Ukraine, on sent une déception légère dans le texte. Pour le reste, les propos sont classiques et rappellent les partenariats existants (partenariat pour la paix, dialogue méditerranéen, initiative de coopération d'Istanbul) qui d'ailleurs datent de 1994 pour les premiers, de 2004 pour le dernier : on le voit, il n'y a rien de bien nouveau.

La Russie<sup>15</sup> fait l'objet d'un traitement particulier : le texte est poli (accord de transit logistique vers l'Afghanistan, invitation à contribuer à la défense antimissile, paragraphe alambiqué sur le traité FCE – Forces Conventionnelles en Europe). Toutefois, si l'accord logistique a une vraie portée opérationnelle, le dialogue sur la DAMB ne traite que de la défense antimissile de théâtre, non de territoire : au fond, l'alliance reprend la coopération sur le sujet avec la Russie là où elle en était en 2006, avant que la décision américaine en 2007 de déployer son propre bouclier antimissile en Pologne et en Tchéquie n'eût provoqué le raidissement russe et une crispation intraeuropéenne. Le reset américano-russe donne donc des résultats encore prudents.

La défense antimissile balistique (DAMB) fait l'objet d'un long article, assez alambiqué, ce qui marque une certaine gêne. La DAMB « appartient à la posture générale de défense » et a pour objet de « renforcer la dissuasion » : au fond, Américains comme Français (et Britanniques) sont d'accord pour affirmer que la dissuasion et la DAMB sont complémentaires, malgré une position allemande initialement contraire et qu'il faut relativiser. Il semble en effet qu'il y ait eu du côté allemand deux approches politiques : une approche « idéaliste », portée par le ministre des affaires étrangères Westerwelle, et une approche réaliste, portée par le ministre de la défense zu Guttenberg. Si la première a été beaucoup entendue, notamment pour des raisons de politique intérieure (compenser la décision du gouvernement de prolonger l'utilisation des centrales nucléaires), à la fin, la ligne

---

14 L'ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM) remplit les critères d'adhésion mais fait l'objet d'un veto grec : Athènes refuse en effet que l'ARYM porte le nom de Macédoine, jugé exclusivement grec.

15 S'agissant de la Russie, on lira la déclaration du Conseil OTAN-Russie (COR) qui donne le plus de précisions.

réaliste a été retenue par Mme Merkel, pour complaire à tous ses principaux alliés. C'est pourquoi il ne faut pas interpréter plus que de raison le prétendu différend franco-allemand sur le sujet.

Au fond, le principal n'est pas là : la DAMB a pour but de protéger la population et les territoires (alors que jusqu'à présent, les dispositifs étaient des défenses localisées de théâtre). L'Alliance va donc élargir les capacités de commandement du dispositif allié existant, l'ALTBMD. Toutefois, et la déclaration ne le dit pas, il y a encore beaucoup de questions posées qui portent sur la faisabilité technique, sur les coûts réels, sur le partage de la décision, sur les autres moyens nécessaires. Ces questions seront d'ailleurs évoquées lors des réunions du premier semestre 2011 : au fond, Lisbonne n'énonce qu'un principe, et il faudra examiner comment ce principe sera concrètement mis en œuvre. On a déjà connu des décisions ambitieuses et volontaires qui finalement n'ont pas été mises en œuvre !

Les paragraphes sur la réforme sont probablement les plus importants, même s'ils n'attirent l'attention que des spécialistes. Ils évoquent tout d'abord les capacités, c'est-à-dire les équipements. Toutefois, quand on compare aux textes des précédents sommets, la liste est beaucoup plus réduite, mais elle incorpore le DAMB, qui sera grande consommatrice de crédits, au risque d'un effet d'éviction. La réforme de la structure de commandement est très visible, mais il s'agit probablement d'une décision en trompe-l'œil : si 35 % de l'effectif sera réduit, les décisions portant sur les localisations n'ont pas été prises<sup>16</sup>. Surtout, ce sont les nations qui feront des économies, et non pas l'alliance, dont la situation financière demeure précaire.

Le texte évoque également la question du siège de l'OTAN : remarquons qu'il ne mentionne pas la réforme de la prise de décision, qui reste donc à l'unanimité (« *prise de décision par consensus* »). Le rapport Albright avait proposé, en juin, d'introduire une dose de majorité qualifiée ce qui aurait constitué un transfert de souveraineté. Les 14 agences de l'OTAN seront réformées, ce qui est une bonne chose, tout comme la simplification des nombreux comités. Le plus significatif concernera la réforme des ressources, puisque la gestion de l'OTAN est très sommaire et nécessite d'être grandement modernisée. De ce point de vue là, l'approche française introduira probablement des décisions fort heureuses (notamment en matière de processus capacitaires), même si là encore de nombreuses décisions sont reportées à 2011.

Signalons enfin divers articles qui mentionnent l'espace de la Mer Noire, ce qui est innovant, le sud Caucase et la Moldavie, et le rappel de l'utilité de la NRF (Force de réaction de l'Otan).

## **Conclusion**

Le sommet est une réponse globalement efficace au constat d'un double déclin : celui de l'Amérique, mais aussi celui de l'Europe. Certes, le syndrome du passager clandestin est encore observable, avec de nombreux pays qui font peu d'efforts et ne viennent dans l'alliance que pour bénéficier, à frais réduits, de la protection américaine : là réside la principale fragilité de l'alliance, entre de nombreux alliés européens qui ne veulent plus investir dans leur défense, et un allié américain qui tourne son attention vers d'autres horizons.

La vision est donc modeste (réaliste, diront certains). C'est un texte de compromis, un texte

---

16 Il paraissait peu diplomatique d'annoncer au sommet de Lisbonne que l'état-major de Lisbonne allait être supprimé. Notons en passant que cet état-major est l'un de ceux qui est commandé par un Français.



diplomatique, dont la fonction consiste à la fois à énoncer des principes directeurs, et à concilier des vues contradictoires. Toutefois, l'alliance est un objet diplomatique. On pourra bien sûr dire que l'alliance est en crise, et que le pansement est finalement insatisfaisant : ce serait oublier que cela fait soixante ans que l'alliance est en crise (qu'on songe aux débats sur la parité nucléaire dans les années 1950, le retrait français après 1966, le partage du fardeau dans les années 1970, l'affaire des euromissiles à partir de 1978, les guerres balkaniques dans les années 1990 ou les opérations en Irak ou en Afghanistan lors de cette décennie).

Toujours en crise, certes, mais l'Alliance demeure le cadre d'un dialogue transatlantique, et aussi occidental. Elle se recentre, alors qu'elle avait pu avoir des visées mondiales. Ce sommet témoigne à la fois de réalisme et de lucidité, selon une ligne obamienne finalement plus satisfaisante que les excès du président précédent.

## D'une alliance défensive à une alliance offensive

Jacques Le Dauphin,  
Directeur de l'Institut de documentation et de recherche sur la paix

A quoi peut servir l'OTAN dans le monde contemporain ? C'est à répondre à cette question que s'est attaché le sommet de Lisbonne de novembre 2010. Depuis la fin de la guerre froide, la question de la pertinence de l'OTAN s'est posée. L'Alliance militaire défensive, contre l'URSS, qui avait présidé à sa création, au lendemain de la seconde guerre mondiale, affrontait un défi inédit, l'absence d'adversaire. Ne voulant pas envisager sa dissolution, elle se devait de trouver une autre raison d'être. L'accouchement s'est révélé laborieux, de sommet en sommet, du concept stratégique de 1991 à celui de 1999. En fin de compte l'OTAN n'est pas parvenu à définir une nouvelle identité crédible. Après ces vingt années de vaines recherches, le sommet de Lisbonne y serait-il parvenu ? Oui assure le secrétaire général, Anders Fogh Rasmussen, qui a déclaré « une nouvelle Organisation a été fondée, pouvant générer et maintenir une puissance militaire, à un niveau qu'aucun adversaire ne peut atteindre ». En résulte un nouveau concept stratégique de l'Alliance, lequel a été adopté par les 28 États membres.

### **Un nouveau concept stratégique**

Que penser de ce nouveau concept ? On notera qu'il est relativement court dans son énoncé, sans doute pour permettre son approbation par tous les États Car ces derniers n'ont disposé que de peu de temps pour l'étudier. Le projet, bien ficelé par le secrétaire général fut présenté en vue d'un accord rapide. Il reste qu'il existe.

Le concept reflète une posture résolument offensive . Certes la notion de « défense collective » est présente, mais exclusivement conçue, en orientation préemptive au regard de menaces les plus diverses, diffuses, hybrides émanant de diverses parties du globe. Ainsi comme le souligne le titre même du document : *« Une défense moderne par un engagement actif »*, perçoit un caractère offensif.. Selon l'adage, la meilleure des défenses serait l'attaque. Cette orientation n'est pas étrangère au nouveau regard porté par les États-Unis sur la relation transatlantique. Le centre de gravité s'est déplacé, l'Europe est sortie de leur écran stratégique, au profit de la zone « Asie-Pacifique ». S'agirait-il comme cela est parfois avancé, d'un certain désintérêt de leur part vis-à-vis de l'OTAN ? Non tout au contraire, les États-Unis demeurent très attachés à cette structure au sein de laquelle ils exercent le leadership. Mais il la conçoivent autrement.

L'objectif qu'ils tendent à assigner à l'Organisation est, en quelque sorte, la légitimation de la militarisation de la politique étrangère américaine. Cette orientation n'est pas inédite, elle fut déjà évoquée par Bill Clinton, dans les années 90, en ces termes « To shape the world » (modeler le monde). Depuis l'orientation est demeurée la même, quel que soit le locataire de la Maison Blanche. Et compte-tenu du poids exercé par les États-Unis au sein de l'Alliance, elle trouve bien naturellement sa place dans le nouveau concept stratégique. Barack Obama, Robert Gates, Hillary Clinton, présents à Lisbonne, n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire accepter cette conception par leurs partenaires. A ce sujet Barack Obama a notamment déclaré

« *Les Alliances amplifient la puissance américaine* ». En résumé l'OTAN tend à se placer comme dispositif politico-militaire offensif, lequel aurait pour vocation à intervenir partout dans le monde, en tant que bras armé des intérêts occidentaux, lire ceux promus par les États-Unis Cette ambition planétaire suscite réserves de la part de plusieurs membres de l'Organisation.

## **Et les Européens ?**

En effet lorsque le Traité de l'Atlantique Nord fut signé en 1949, dans le contexte de l'époque, dix États européens remettaient leur sécurité extérieure entre les mains des États-Unis, car durant la guerre froide l'intérêt d'une solidarité forte derrière ce pays leur apparaissait nécessaire. Mais avec la fin de la guerre froide, les intérêts individuels ou collectifs des États européens ont eu tendance à refaire surface, et l'approche de la relation transatlantique a évolué. Toutefois, avec l'arrivée de nouveaux États au sein de l'OTAN, à d'autres parcours historiques, soucieux de se dégager de toute influence russe, à conduit à des attitudes différentes au regard du relationnel avec les États-Unis

Ces différents facteurs constituent un obstacle majeur à l'affirmation d'une réelle identité européenne. Malgré cette situation, riche en contradictions, la question a émergé à Lisbonne. Au point qu'elle constitue une source d'inquiétude pour les États-Unis, ce qui a conduit le secrétaire américain à la défense, Robert Gates, a évoqué le danger d'une Alliance à « deux vitesses ». Ce qui n'est pas tout à fait faux si on examine plusieurs questions abordées à Lisbonne où se sont manifestées des approches différentes sur, la nature de l'OTAN, la relation avec l'Union Européenne, avec l'ONU, le bouclier antimissile, les rapports avec la Russie, et bien entendu , la guerre en Afghanistan. Cette guerre a sans doute contribué fortement aux interrogations concernant la gestion des crises, une partie forte du document.

## **La gestion des crises**

Le concept stratégique définit cette gestion en ces termes : « *L'OTAN dispose d'un éventail unique et puissant, de capacités politiques et militaires pour agir sur la gamme complète des crises, que ce soit avant, pendant ou après un conflit* » La gamme complète évoquée permet à l'OTAN d'intervenir tous azimuts, dans le but officiel de faire régner l'ordre et la sécurité. A ce sujet le document précise encore, qu'une approche globale, politique, civile et militaire est indispensable à une gestion de crises efficace. Pour ce faire est exprimée la « *volonté de créer un vaste réseau de relations de partenariat avec des pays et des organisations du monde entier, susceptibles de contribuer à la réussite des tâches fondamentales de l'OTAN* ». Les expériences citées à ce sujet, Balkans, Irak, Afghanistan sont inquiétantes On ne sera pas surpris des réticences qui se sont exprimées, soulignant en particulier que de tels objectifs relèvent du Conseil de sécurité de l'ONU. Sans doute le concept évoque le rôle des Nations Unies, mais de manière très concise et conçue en terme de partenariat avec l'OTAN. Nombre d'États européens, l'expérience de l'Afghanistan à l'appui, craignent, à juste titre, de se voir entraînés par les États-Unis dans des opérations aventuristes.

C'est pourquoi la guerre menée en Afghanistan a tenu une large place lors du sommet. Cette guerre, qui s'est engagée en 2003 à l'initiative des États-Unis, est menée présentement en coalition avec 150 000 soldats, aux deux tiers américains, est devenue un véritable borborygme, dans lequel victimes militaires mais aussi civiles s'accumulent. L'Otan joue dans cette guerre sa crédibilité. Ainsi plusieurs États souhaitent le retrait rapide de leurs troupes. Il est fort compréhensible qu'ils redoutent de voir renouveler de telles expériences.

Un autre sujet a retenu l'attention du sommet, celui du bouclier antimissile en Europe. Il s'agit de la volonté des États-Unis de faire accepter, et payer par leurs alliés, un système de défense extrêmement coûteux, d'utilisation non définie et à la fiabilité incertaine. La question a été posée : contre qui un tel bouclier ? La menace n'a pas été précisée. L'Iran est venu sur le tapis, mais cette menace est apparue peu crédible et de toute manière l'opposition de la Turquie n'a pas permis cette mention ; en lien, une autre question posée, qui décidera d'une réaction éventuelle ? Car il s'agira d'un délai très court, ce qui conduit à une délégation de pouvoir, avec abandon de souveraineté, au profit bien évidemment des États-Unis. Un autre sujet a fait débat, celui de la relation avec la Russie. La question s'est amorcée à propos du bouclier antimissile. En effet la Russie a indiqué que « *sous certaines conditions* », elle pourrait relier son propre bouclier antimissile à celui de l'OTAN. Cette proposition russe a fait l'objet d'une discussion contradictoire, en particulier chez les pays européens. Plusieurs se sont déclarés favorables, notamment, l'Allemagne et la France, dans l'esprit du sommet à trois ( Allemagne, France, Russie ) qui s'est tenu à Deauville en octobre 2010. D'autres pays ont manifesté leur hostilité, craignant que ce rapprochement se fasse « aux dépens de la sécurité des pays d'Europe centrale et orientale ».

Ce débat sur le bouclier est le signe de contradictions profondes, au regard d'une éventuelle coopération OTAN-Russie, préconisée par le concept stratégique. Ceci se relie au relationnel Otan-Union Européenne, sujet vivement débattu entre alliés. De manière générale, pour des raisons multiples, l'idée d'une défense européenne autonome semble abandonnée au niveau des États. Alors la défense européenne est-elle possible au sein de l'OTAN ? Des pays s'inscrivent en ce sens, avec la recherche d'une présence européenne significative à tous les niveaux, avec une redistribution des responsabilités. Cette recherche est hypothétique car chez les Européens, certains pays penchent pour le statu-quo. Le débat est d'autant plus vif que les Américains y sont hostiles. Les États-Unis n'ont jamais été partageux en matière de pouvoir, car ce n'est ni dans leur style, ni dans leur culture. De fait ils sont opposés à toute réforme de l'Alliance, la considérant à l'image de la stratégie bismarckienne d'antan, du moyeu autour duquel gravitent nécessairement tous les rayons.

La France pensant influencer par sa décision de réintégrer l'ensemble des structures en a fait l'amère expérience. Un tel problème ne fut évidemment pas résolu à Lisbonne. C'est pourquoi, dans cette partie, le concept est pour le moins flou. Les armes nucléaires sur le terrain européen ont fait l'objet également de vives discussions. Les États-Unis se sont clairement prononcés contre tout retrait des armes nucléaires tactiques en Europe, lesquelles sont déployées sur des bases aériennes de l'OTAN, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique et en Turquie. Cette décision est contestée par plusieurs pays, l'Allemagne qui est en pointe pour suggérer un retrait de ces armes suivie par la Norvège, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. La France et le Royaume Uni, disposant eux-mêmes d'armes nucléaires se sont gardés d'intervenir dans le débat. Pour ce qui concerne les pays d'Europe centrale et orientale et Baltes, ils voient dans la présence de ces armes une garantie d'assurer « un couplage » entre les États-Unis et leurs alliés. La secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton a tenu à les rassurer, en déclarant « Tant que les armes nucléaires existeront, l'OTAN restera une alliance nucléaire.

En dernière analyse le sommet de Lisbonne n'a pas crédibilisé l'OTAN, bien au contraire, en matière de sécurité internationale. Car il s'inscrit dans une logique de force, de guerre et d'affrontement. Le XXI<sup>e</sup> siècle a besoin d'une nouvelle architecture de sécurité, laquelle appelle des relations internationales d'un autre type.

## L'équation chinoise

Entretien avec Gilbert Achcar,  
professeur à l'École des études orientales et africaines  
de l'Université de Londres (SOAS)

### ***Comment apprécier la montée en puissance de la Chine, positivement ou négativement ?***

Cela dépend du point de vue auquel on se place. La montée en puissance de la Chine sera appréciée de manière différente selon si l'on se place du point de vue des États-Unis, de l'Europe, ou du tiers-monde. Elle prendra une signification différente selon la perspective adoptée, économique ou politico-militaire. D'un point de vue anti-impérialiste, on peut dire que la montée en puissance de la Chine, dans la mesure où elle contribue à rééquilibrer un monde devenu unipolaire après la chute de l'URSS, est indéniablement positive. Du point de vue économique, la Chine, de par son poids devenu considérable dans l'économie mondiale, joue un rôle incontestablement positif. On a pu le vérifier encore une fois lors de la dernière crise économique mondiale. La grande question est de savoir si cette montée en puissance de la Chine est susceptible d'exacerber une dynamique de guerre froide qui existe déjà, mais qui pourrait s'envenimer et déboucher sur de fortes tensions politiques et militaires dangereuses pour l'humanité.

### ***Certains experts envisagent pour 2025 un croisement des courbes économiques américaines et chinoises. N'y a-t-il pas un risque de guerre froide et d'affrontement ?***

Certains prévoient le croisement même plus tôt que cela. L'économie chinoise a renoué en 2010 avec un taux de croissance très élevé, de près de 10%, provoquant une nouvelle crainte de surchauffe. Si cette croissance forte perdure, le croisement pourrait donc avoir lieu très bientôt. On voit à ce sujet, côté occidental, une certaine angoisse, celle de voir – pour la première fois depuis l'émergence du capitalisme industriel – un pays relevant d'un système politique différent de celui des démocraties occidentales devenir la première économie mondiale. C'est quelque chose de tout à fait nouveau, dans un monde où ce statut était dévolu à la Grande-Bretagne au 19<sup>e</sup> siècle et aux États-Unis depuis lors et jusqu'à ce jour. Est-ce que cette montée en puissance de la Chine implique automatiquement un risque de guerre froide ?

Dans la perspective qu'on appelle structuraliste en relations internationales, la montée d'une nouvelle puissance crée inévitablement une tension avec la puissance qui existe dans le cadre de rapports de puissance conçus comme « jeu à somme nulle ». Je pense toutefois qu'il ne s'agit pas d'une fatalité structurelle, mais d'une décision politique. En dernière analyse, ce qui est déterminant, c'est l'attitude adoptée par la puissance du moment, à savoir les États-Unis. L'attitude de Washington est déterminante : elle l'a été jusqu'ici, et elle l'est de manière accrue. Les États-Unis, aujourd'hui comme hier, tentent de contrecarrer cette montée de la Chine. Ils ont mis en place ce qui est perçu, vu de Pékin, comme un encerclement stratégique. S'ils maintiennent ce comportement, la dynamique de guerre

froide, qui existe déjà, va certainement s'envenimer. J'avais intitulé « La nouvelle guerre froide » mon livre de 1999, paru juste après la guerre du Kosovo. Cette formule de « nouvelle guerre froide » désignait les tensions croissantes entre Moscou et Pékin d'une part, et Washington de l'autre. L'évolution de la situation internationale me semble avoir confirmé ce pronostic sur la tendance de relations politico-militaires entre ces puissances. Avec ce qu'on a appelé le « moment unipolaire », le triomphalisme des États-Unis a inspiré une politique hégémonique non plus seulement envers les vassaux traditionnels de Washington, mais également envers Moscou et Pékin, et cela non seulement sous l'administration de George W. Bush, mais depuis les années 1990-91. La gestion de cette politique impériale par George W. Bush s'est soldée par le bilan désastreux que l'on sait, mettant en cause la crédibilité même des États-Unis en tant qu'« hyperpuissance ». La crise économique a encore renforcé cette baisse de prestige.

Aujourd'hui Washington procède à un réexamen de sa politique, avec une administration Obama encline à adopter à l'égard de Moscou et de Pékin une attitude plus conciliante. A terme, soit Washington parvient dans l'intérêt du monde entier, comme dans celui de la population des États-Unis, à s'accommoder d'un *modus vivendi* international sur la base des institutions collectives, de l'ONU et du droit international, et la dynamique de guerre froide pourrait être enrayerée ; soit Washington, notamment après un changement d'équipe au sommet (qui est possible à court terme), continue de mener une politique agressive sur les pourtours de la Chine et de la Russie, auquel cas il est évident que la dynamique de guerre froide va s'intensifier. Pour l'instant, la Chine est loin de la parité avec les États-Unis sur le plan militaire. Ces derniers demeurent la première puissance militaire mondiale, et de loin, dépensant à eux seuls dans ce domaine l'équivalent de ce que dépense le reste du monde. Les dépenses militaires chinoises sont très modestes en comparaison des dépenses militaires américaines. Elles progressent rapidement néanmoins, en parallèle avec la position économique de la Chine. A cet égard, c'est le volume global du PIB qui est déterminant, et non le PIB par habitant sur le plan duquel la Chine restera encore longtemps loin des États-Unis.

Les dépenses militaires états-uniennes sont à hauteur de près de 5% du PIB, ce qui est énorme. Avec un PIB chinois qui tend à rattraper, et bientôt dépasser celui des États-Unis, Pékin pourra augmenter ses dépenses militaires jusqu'à l'équivalent de celles de Washington, voire au-delà. Une nouvelle course aux armements planétaire augmenterait considérablement le volume déjà énorme des dépenses militaires mondiales au détriment du développement et du bien-être des populations, sans oublier que l'on n'accumule pas des armements sans que cela ne conduise à des guerres directes ou par procuration dans un climat de confrontation tel que celui qui opposa les États-Unis et l'URSS.

### ***Une volonté hégémonique chinoise serait-elle réalisable, au-delà d'un simple rééquilibrage avec les États-Unis ?***

La première question qu'il faut se poser est de savoir s'il y a bien une volonté hégémonique chinoise. Évidemment pour les faucons du monde occidental, cette volonté est donnée comme un postulat de départ. Mais si l'on observe de manière plus neutre, plus objective, le comportement chinois, on ne trouve pas vraiment de quoi étayer une telle caractérisation. Certes le comportement de la Chine inclut une logique d'expansion économique imparable, au sens que le dynamisme de son économie, de ses exportations, la dote d'une immense réserve monétaire. Et elle a besoin de faire fructifier cette réserve, non plus – ou de moins en moins – en acquérant des bons du trésor américain, comme elle l'a fait à grande échelle ces dernières années. La Chine, en effet, a subventionné le déficit du budget américain. Elle

a donc, en quelque sorte, subventionné l'armement et les guerres des États-Unis. Les réserves en devises de Pékin frôlent aujourd'hui les 3000 milliards de dollars, ce qui est gigantesque. La Chine fait aujourd'hui ce qu'ont fait les économies capitalistes à la fin du XIXe siècle, dans leur mutation « impérialiste ». Comme elle a énormément d'argent à placer, elle ne se contente plus d'exporter des marchandises, mais exporte de plus en plus des capitaux, que ce soit vers des pays en voie de développement ou vers des économies occidentales, et propose même de renflouer des pays comme la Grèce et le Portugal. Elle espère en retour un meilleur accès aux marchés internationaux, le développement des échanges, l'accès privilégié aux matières premières, et l'influence politique qui va avec.

Les prêts d'aide au développement prodigués par la Chine dépassent aujourd'hui ceux de la Banque Mondiale. Sur le plan militaire toutefois, cela ne se traduit pas, ou pas encore, à la manière de l'impérialisme de la fin du XIXe siècle, par le militarisme et une politique de la canonniers visant à étendre une domination politico-militaire. Il n'y a pas encore dans l'attitude de la Chine quelque chose de comparable. Les priorités chinoises en matière militaire sont essentiellement de nature défensive : l'obsession de la Chine aujourd'hui, c'est l'encerclement américain. Les États-Unis contrôlent les sources d'énergie de la Chine, notamment le Moyen-Orient dont la Chine est beaucoup plus dépendante pour son pétrole que ne le sont les États-Unis. C'est un paradoxe frappant que la Chine soit le principal client du royaume saoudien, protectorat américain sur le plan politico-militaire. Les États-Unis ont la main sur une majeure partie des robinets de pétrole qui alimentent la Chine. Ils contrôlent les voies de passage maritime du commerce chinois. Cela, évidemment, préoccupe Pékin. La Chine est entourée de bases militaires américaines, de l'Asie centrale et l'Afghanistan jusqu'au Japon.

Elle craint que les États-Unis ne cherchent à compenser ou ralentir leur perte de suprématie économique par des brimades économiques ou autres s'appuyant sur leur suprématie militaire. Le chantage américain pourrait ainsi porter sur les sources d'énergie, sur le commerce, et sur nombre d'autres aspects (technologie, etc.). Sur le plan de la force navale, les États-Unis disposent d'une énorme force de projection : ils possèdent onze porte-avions, alors que la Chine n'en a aucun. La force navale américaine est une force de projection de puissance. Ce n'est pas le cas pour celle de la Chine dont la logique est défensive. Les Chinois développent leur flotte de sous-marins, qui est l'arme navale dans laquelle ils se rapprochent le plus de la parité, du moins sur le plan quantitatif, avec ce qu'ont les États-Unis. Ils sont en train de développer un missile balistique sol-mer contre les porte-avions états-uniens. C'est une façon pour eux de parer à la domination navale américaine.

J'en reviens au point de départ de mon propos : la balle est dans le camp des États-Unis, et ces derniers sont encore en mesure de « façonner le monde » comme ils l'affirmaient dans leurs documents stratégiques des années 1990. Ils ont encore l'initiative ; ce sont eux qui, jusqu'à présent, fixent les règles du jeu. Soit ils optent pour une nouvelle attitude, en comprenant que le « moment unipolaire » n'était bien qu'un « moment » éphémère, et qu'il convient de construire un cadre de relations internationales pacifiques sur la base d'institutions collectives, avec des règles du jeu valables pour tous. Soit ils poursuivent leur tentative insensée d'empêcher toute émergence de pair stratégique. Dans ce dernier cas, la dynamique de guerre froide ne pourra que s'aggraver et même dégénérer.

***Les Européens ne peuvent-ils pas entretenir des relations plus étroites avec la Chine, ce qui pourrait permettre de desserrer l'emprise des États-Unis ?***

C'est en tout cas ce que souhaite Pékin. Son intervention pour contribuer à renflouer l'euro fait partie de sa volonté de promouvoir un monde multipolaire, un souhait que partage

Moscou. La multipolarité stratégique passe par la multipolarité économique. La monnaie chinoise est en train d'entamer sa mutation en devise internationale. Cette approche économique montre les bonnes dispositions de Pékin envers l'Europe, et son désir de développer avec elle un partenariat fondé sur des intérêts mutuels. C'est à l'Europe de savoir saisir cette main tendue. Cela implique de remettre en cause son alignement derrière les États-Unis, qui dure depuis des décennies. L'Europe pourrait tourner la page de cet alignement derrière Washington, et comprendre qu'une autre politique s'impose afin de construire un 21<sup>e</sup> siècle qui ne saurait être un « nouveau siècle américain ». C'est une question de choix politique, car il n'y a pas d'automatisme structurel. Nous sommes toutes et tous directement concernés.

(Propos recueillis par Jacques Le Dauphin)

Volontarisme du leadership chinois,

## **mythe ou réalité ?**

**Soufian AGUISOUL,  
Doctorant en Sciences Politiques,  
Université Mohammed V Rabat-Agdaï**

La Chine n'est pas seulement le plus grand pays d'Asie. Sa situation géographique et la longueur de ses frontières aussi bien terrestres (21.700 km), avec pas moins de quatorze pays limitrophes, que maritimes (14.500 km), la placent au cœur des principales questions régionales du continent asiatique. Ses fenêtres sur le Nord sibérien, l'Asie centrale, l'Inde, son rival continental, la péninsule indochinoise et la mer de Chine ont été traditionnellement des lieux d'expansionnisme politique et d'influence culturelle, de conflits frontaliers, de revendications territoriales, et de positionnements stratégiques, militaires et diplomatiques.

Sa rupture avec l'URSS en 1960, alliée de la Mongolie, de l'Inde et du Vietnam, a provoqué un encerclement qu'elle a perçu pendant près de trente ans comme une menace majeure pour sa sécurité. Son rapprochement avec les États-Unis en 1972 et le dégel de ses relations avec Moscou à partir de 1985 ont permis à Pékin de casser dans un premier temps cet isolement.

Les premiers débuts de ce que l'on appelle le "déclin américain", notamment avec la crise du dollar (1971), la défaite du Vietnam (1975), la victoire de la révolution islamique en Iran (1979) et l'impasse dans la guerre contre le terrorisme (2003), laissent entrevoir la disparition d'une uni-polarité pilotée et contrôlée par la seule superpuissance US pour céder place à une multipolarité "partagée" entre de nouveaux joueurs en émergence sur la scène internationale.

## ***Naissance d'une puissance***



Dès que la Chine ait adopté des réformes économiques internes à la fin des années 1970, et le monde surveille avec d'intérêt la situation et étudie soigneusement ce que peut faire la communauté internationale pour nouer réellement des relations avec une Chine en pleine essor et comme une éventuelle puissance mondiale.

En fait, les réformes en Chine ne se limitaient pas à l'économie. Elles marquaient le début d'un virage important dans les relations de la Chine avec le reste du monde, soit un recul calculé du nationalisme anti-impérialiste de Mao Zedong, qui avait fermé la Chine au reste du monde.

Le « modèle chinois » a entraîné avec raison de nombreuses analyses chez les spécialistes et les décideurs et a suscité des débats parmi les médias et dans les conversations de tous les jours. En effet, l'essor en apparence inexorable de la Chine et l'intégration de ce pays dans la communauté internationale ont donné lieu à bien des hypothèses chez les spécialistes quant à la nature de cet essor et ses répercussions.

De l'avis de plusieurs observateurs, l'essor de la Chine comme équivalant à l'émergence d'une menace chinoise, faisant écho aux théories réalistes de transition du pouvoir. Pour cette raison, les politiques étrangères à l'égard de la Chine ont eu tendance à vaciller entre l'ambiguïté stratégique et l'engagement stratégique. Fondamentalement, ces politiques font ressortir l'incertitude générale quant à l'essor de la Chine et ce que cela signifie.

## ***Séquences de l'émergence***

Les analystes savent avec certitude que la Chine « est arrivée ». L'expansion de ce pays a été facilitée par une croissance économique et par des prévisions de croissance à moyen terme qui dépassent celles d'une grande partie du monde industrialisé. L'essor de la Chine ne s'en tient pas seulement à l'économique. Trois autres facteurs ont présidé au parcours de la Chine.

Primo, la croissance économique rapide et soutenue de la Chine au cours des dernières décennies lui a procuré une plus grande part du pouvoir économique dans le système mondial. Sa taille lui apporte un avantage comparatif considérable : une main-d'œuvre de plus en plus compétente qui ne coûte pas cher, une capacité financière et la certitude d'un marché intérieur énorme.

Secundo, la participation de la Chine du système international est vraiment planétaire. En Chine, la gestion géostratégique des relations avec les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde et le reste du Sud mondial ainsi qu'avec les autres pays d'Asie devient de plus en plus complexe, nécessitant une plus grande finesse diplomatique. Elle entretient un dialogue différent avec diverses régions du monde, ce qui explique la complexité de ses relations extérieures, en pratiquant une diplomatie axée sur l'aide avec des pays moins développés ou encore remet en question le statu-quo au sein d'organismes internationaux, comme les Nations Unies.

Tertio, il est très peu probable que la Chine se démocratise dans un avenir rapproché. Il est bien connu maintenant que la croissance économique et le développement politique rapide de la Chine ont donné naissance à des mouvements de protestation dans les régions rurales et dans les villes. Les cibles des manifestations varient, tout comme les répercussions de ces mouvements sur la politique et l'économie. De même, la réaction de l'État varie. Même si la démocratie libérale n'est pas instaurée de sitôt en Chine, les observateurs ont maintenant une meilleure idée du pluralisme social, économique et politique en Chine. Le Parti communiste chinois (PCC) et l'appareil étatique ne sont pas des organisations monolithiques.

## ***Cadences du communisme chinois***

Quand le terrorisme a frappé les Etats-Unis le 11 septembre 2001, tout a basculé soudainement. La Chine qui fut jadis le soutien active de nombre de révolutions, réalisa que le communisme devait changer de camp.

Et pour éviter à la muraille de Chine ce qui était arrivé au mur de Berlin, on ne pouvait plus se contenter d'une politique régionale, presque à la petite semaine ; il fallait s'insérer et vite dans le courant mondialiste des grandes puissances occidentales et du Japon.

Le nombre des utilisateurs d'internet dépassait l'été dernier le chiffre des adhérents au Parti Communiste Chinois. Malgré des mesures strictes de contrôle, le cyberspace pouvait, à terme s'avérer une menace pour l'hégémonie du Parti et devenir un élément interne de la déstabilisation du régime.

Dans ce cadre, Hu Jintao, patron de l'entreprise Chine, avait pour tâche de tenter une conciliation entre le laisser-faire d'une économie de marché en expansion rapide et une centralisation politique rigide entre les mains du parti communiste chinois.

D'autre part, le communisme chinois va renforcer son intérêt vis-à-vis de l'Asie du sud-est, mais plutôt qu'elle porte sur les pays de la région, un autre regard qui efface cette fois la distinction entre pays sinisés et pays indianisés pour n'y voir qu'une zone d'influence peu à peu exclusive. Elle tend à en évincer politiquement aussi bien les États-Unis que l'Europe et la Russie en tolérant cependant de leur part une présence économique non prépondérante.

Cette situation s'installe inéluctablement, jour après jour ; elle prend ses racines dans la crainte qui a saisi les mondes "sinisé et indianisé" devant la montée de la violence et de la menace islamiste.

Le choix de combattre l'islamisme globalisé à l'intérieur comme à l'extérieur, ne peut que conforter la position chinoise aux côtés des Américains, des Russes et accessoirement, des Européens.

Pékin semble décidé à tirer parti de cette alliance objective avec le capitalisme libéral, fût-ce celui de Bush, si décrié naguère en exigeant des occidentaux une contrepartie : l'acceptation à terme de la réintégration de Taiwan dans le giron chinois. Le résultat des dernières élections dans l'île représente une étape vers cette réunification.

### ***Influence, ou le politique « camouflé » dans l'économique***

Les intentions chinoises visant l'obtention du statut de leadership ne sont pas nouvelles. Bien avant les événements terroristes du 11 septembre, la Chine était apparue soucieuse d'affirmer sa force régionale et de jouer un rôle actif au niveau des relations bilatérales.

Cependant, l'échec des « parrains politiques » chinois dans cette orientation toute ancienne est le résultat en fait d'une stratégie qui a rapidement montré sa faillite par rapport aux données de la conjoncture. Le fait d'influencer des organisations d'intégration régionale comme l'ASEAN, n'a leur permis d'avoir qu'un strapontin. Autant de faits qui ont poussé les autorités chinoises à réfléchir leur cadre doctrinal.

Et grâce à la mise en œuvre d'une politique qui fait de sa diaspora en sorte de « chargée de mission politique » et de bailleurs du « modèle chinois », la Chine a pu donner sens à sa nouvelle configuration géopolitique à travers les flux d'investissements notamment sur le

continent africain.

Certes, la présence massive des entreprises chinoises dans le marché africain d'investissements par exemple laisse les observateurs devant un fait accompli.

En dépit de l'absence de données fiables sur la réalité d'une telle prétention, le constat exige de penser autrement et dire que cela ne peut être qu'une stratégie menée par les autorités chinoises qui préfère toute une autre démarche d'infiltration politique via l'économie.

Selon certains économistes, plus d'un million de Chinois se trouvent actuellement en Afrique. Et, entre l'Afrique et la Chine, 100 milliards annuels de dollars d'échanges commerciaux.

Quelques données sont confirmées par les décideurs chinois. Sur ce point, le ministère du Commerce chinois a annoncé récemment que les investissements chinois en Afrique ont augmenté de 81% sur un an au premier semestre, pour s'élever à 552 millions de dollars.

La Chine, assis sur ses réserves financières, garantit à 48 États d'Afrique noire des prêts léonins qui se soucient comme de colin tampon des normes du FMI ou de l'OMC.

La Chine est par liée par des échanges commerciaux avec 53 pays africains, et accorde depuis 2005 des exonérations totales de taxes aux pays en développement les plus pauvres. En juin, un total de 890 millions de dollars de produits africains avait bénéficié de ce traitement préférentiel.

Près de 1.000 entreprises chinoises ont le privilège de faire le commerce sur le continent. Elles occupent des places importantes dans les secteurs des produits manufacturés, du développement des ressources, du transport, de l'agriculture, et de la transformation des produits agricoles.

## ***Conclusion***

C'est à partir de confrontations entre puissances que chaque nouvel acteur sur la scène choisit dans le temps et dans l'espace des configurations elles-mêmes nouvelles, qui justifient au mieux ses intérêts et ses revendications.

C'est en ce sens que traiter la question de la volonté du leadership mondial de la Chine n'est pas une mince affaire; pour comprendre ses stratégies actuelles, il faut tenir compte de son histoire, et fortement sa nouvelle configuration géopolitique.

La Chine, c'est sans conteste un futur géant économique, mais c'est aussi une puissance très influente en Asie, et dans une moindre mesure pour le moment, dans le monde.

Si l'Union européenne (UE), le Japon, la Russie, le Brésil, l'Inde n'affichent pas leurs tendances de leadership mondial, la Chine montre le potentiel d'avoir le statut de superpuissance que les autres joueurs.

Sa forte volonté d'avoir un tel statut, longtemps ignorée par ses concurrents, semble focaliser aujourd'hui toute attention et montrer son caractère ferme. Entre volontarisme et réalisme, la question légitime qui se pose dans ce sens reste liée à la capacité et aux marges de manœuvres d'une Chine en quête de se positionner dans un monde qui change et qui se reconfigure vers un autres sens.

## La grande question de notre temps

Patrice JORLAND  
historien - géographe

Quiconque serait soucieux de connaître les analyses et les projets des cercles les plus influents du monde dans lequel nous vivons, pourrait à la limite, et à condition bien entendu de lire l'anglais, se contenter de souscrire un abonnement à l'hebdomadaire «*The Economist*». D'une superbe qualité éditoriale et offrant une large couverture des questions, domaines et espaces, sciences et littérature comprises, cette revue s'adresse à ces groupes de façon tout à la fois franche et élaborée. Elle n'est pas ce que l'on appelle un «*news*», à la différence de ses consœurs américaines, et présente, en dehors des articles d'actualité couverts par un vaste réseau de journalistes et de correspondants, des synthèses, voire des dossiers approfondis qui, en se dégageant du quotidien, énoncent, pour le public des «*décideurs*», la ligne à suivre. En un mot, c'est un «*opinion setter*», un organe de formulation et de diffusion de la «*ligne générale*» des cercles dirigeants de l'«*anglosphère*».

Ainsi, dans sa livraison du 4 décembre 2010, l'hebdomadaire consacrait, sous le titre «*Ami ou adversaire?*» (*Friend or Foe ?*), un dossier de 16 pages denses sur «*la place de la Chine dans le monde*». En vérité, le rapport portait exclusivement sur la «*quatrième modernisation*», celle de l'instrument militaire, les trois autres qui, on le sait, concernent l'agriculture, l'industrie, les sciences et les techniques, ayant été traitées précédemment ou l'étant numéro après numéro. En exergue, le mot du vice-secrétaire d'État américain, Jim Steinberg, selon lequel le choix que la Chine fait ou fera de son rôle dans le monde est «*la grande question de notre temps*».

Il y a d'autres grandes questions, et l'actualité de ces derniers mois le prouve d'évidence, mais c'est bien celle-là qui affecte et affectera le plus l'avenir du système international, quelles que soient les régions du monde et quels que soient les domaines. Cela tient à l'histoire passée et récente du pays, à ses dimensions et à ses besoins, au nombre de sa population, à la croissance de son économie, aux mutations qu'il a engagées et aux relations internationales qu'il a établies au cours de ces deux dernières décennies, dans une planète mondialisée. La (ré)émergence de la Chine dépasse les aspects quantitatifs que livrent les statistiques ou, plus exactement, ces dernières sont d'une telle nature qu'elles franchissent une série de seuils qualitatifs dont nous ne percevons, pour l'heure, que les premiers. Qui plus est, cette donnée touche au cœur de l'ordre existant : la domination économique, la déflation sociale, le creusement des inégalités, l'hégémonie militaire, l'imposition de normes. Exemple déjà évoqué ailleurs, si, par malheur, la Chine se donnait pour objectif d'atteindre le niveau de consommation du modèle américain, les ressources connues de la planète y suffiraient d'autant moins que d'autres pays, également peuplés et dans le besoin, pourraient légitimement chercher à faire de même. A vrai dire, et sans en être le responsable direct, ce phénomène révèle l'impossibilité de poursuivre la mondialisation capitaliste telle qu'elle se pratique. Comme il en est le thuriféraire éloquent, «*The Economist*» ne peut accepter cette problématique et, c'est là sa contradiction fondamentale, recherche comment continuer sans trop de casse. «*Pourvu que ça dure!*» s'était déjà exclamée Maria Letizia Ramolino, épouse Buonaparte, devenue Madame Mère.

## **La parallaxe :**

Ce sont là aussi les limites, et c'est là aussi la contradiction de nombre de rapports et de maints ouvrages universitaires, aussi documentés et argumentés soient-ils, parmi lesquels on pourrait recommander celui de Jean-Pierre Cabestan : «*La politique internationale de la Chine*», dont le sous-titre est cependant révélateur : «*Entre intégration et volonté de puissance*»<sup>(17)</sup>. Disons le tout net : est-il possible de traiter de la Chine, mais cela pourrait être le cas d'autres pays émergents, de dossiers considérés comme urgents et de tensions persistantes, sans adopter nécessairement l'angle de vue prépondérant, à savoir la parallaxe occidentale, et ne sommes-nous pas parvenus au point où, au contraire, c'est des raisons objectives de la remise en cause de l'ordre existant qu'il importe désormais de partir ? Quelques exemples pourront éclaircir le propos.

Partons du plus évident. Les effets immédiats de la (ré)émergence de la Chine se font sentir en Asie orientale où, est-il souligné, celle-ci remettrait en cause la suprématie américaine, présentée aujourd'hui comme gardienne de la paix. Laquelle repose sur une série de traités bilatéraux, avec le Japon, la Corée du sud, les Philippines, la Thaïlande, sur le *Taiwan Relations Act* du 10 avril 1979 qui «garantit» la sécurité de l'île éponyme, sur le pacte de l'**ANZUS** avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que sur un vaste dispositif de bases, de forces et de matériels qui font de l'amiral Robert F. Willard le commandant de théâtre le plus puissant du monde. A la tête de l'**US Pacific Command**, l'un des dix commandements unifiés du Pentagone, il a, comme on dit, autorité sur 50% de la superficie de la planète, des côtes occidentales des États-Unis jusqu'aux abords de Madagascar, ainsi que sur 300.000 hommes des quatre armes, terre, mer, air et corps des marines, dont 35.688 personnels en uniforme et 5.500 en civil sont basés au Japon, dont le port de Yokosuka sert de quartier général à la VIIe flotte, cependant que 28.500 stationnent toujours en Corée du sud<sup>(18)</sup>. Cela est considéré comme allant de soi, mais au nom de quoi, sinon de la vision géopolitique d'Alfred Thayer Mahan, telle que modifiée et adaptée par Nicholas J. Spykman, à savoir le contrôle de la masse continentale de l'Asie à partir de l'anneau de terres qui l'entoure ? Et, bien que Pékin soit à ce propos d'une discrétion très diplomatique aujourd'hui, comment peut-on oublier que c'est à partir de ce dispositif que furent menées la guerre de Corée, la deuxième guerre d'Indochine, nombre de guerres de faible intensité et d'opérations spéciales, en Indonésie ou aux Philippines par exemple, et que l'**USPACOM** est partie prenante aux guerres poursuivies en Irak et en Afghanistan/Pakistan ? Qui peut également douter un seul instant que l'ours polaire étant entré en hibernation il y a deux décennies, ce commandement n'a pas désormais la Chine en point de mire stratégique ?

Certainement pas les analystes et les intellectuels du Pentagone, ni les si nombreux centres d'études liés à la marine et à l'aviation qui, depuis deux ou trois ans, assurent que ce «*sanctuaire stratégique*» est menacé par la montée en puissance des forces armées chinoises. En quelques semaines, plus de 6 millions de références sont ainsi apparues sur l'entrée *Chengdu J20* du moteur de recherche Google, nom désignant l'appareil furtif de 5<sup>ème</sup> génération qui a effectué son premier vol connu le 17 janvier 2011 et qui viendrait rivaliser avec le *F-22 Raptor*. C'est oublier que cet aéronef ne pourra être opérationnel qu'en 2017-2019 et que, pour l'heure, l'industrie aéronautique chinoise n'est pas parvenue à maîtriser la construction des moteurs, si bien qu'elle reste dépendante de la Russie en ce domaine. On

---

17 Les Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2010, 460p.

18 Une attention particulière doit être accordée aux 17.009 marines qui forment le IIIe Corps expéditionnaire (**Marine Expeditionary Force**), le seul de cette arme déployé à l'étranger, Okinawa en l'occurrence. Intégrant les moyens terrestres, navals et aériens, ainsi que la logistique nécessaire, il est en mesure d'intervenir sous différents formats dans l'ensemble de la région. On rappellera que le Japon verse chaque année au Pentagone plus de 2 milliards de dollars d'*omoiyari yosan* ou budget de compassion. Cf. Tetsuo Kotani: "*Tip of the Spear: The 13 Missions for the U.S. Marines in Okinawa*", **Project 2049 Institute**.

parle également beaucoup des recherches entreprises pour doter les forces chinoises de missiles balistiques terre-mer. Bien qu'aucun autre pays n'ait pu surmonter les immenses problèmes techniques afférant à cette entreprise, cela est suffisant pour que l'**US Navy** se lance, sous le terme *Air/Sea battle concept*, dans l'élaboration d'un nouveau concept opératif.

Dans le même ordre d'idées, mais sur le mode politique et pour souligner l'amoralité de la politique extérieure chinoise, on affirme volontiers que Pékin est responsable du maintien de la dictature militaire qui sévit depuis des décennies en Birmanie et qu'en investissant au Soudan, elle finance le génocide qui serait perpétré dans ce pays à l'encontre des populations du Darfour. Mais la République Populaire de Chine a longtemps soutenu le Parti communiste de Birmanie, qui s'opposait aux juntes successives, elle n'est en rien à l'origine du pouvoir militaire et l'intérêt qu'elle manifeste à l'égard de ce pays ne dépare pas avec celui accordé par la Thaïlande, l'Inde ou Singapour, pour ne pas parler du Japon et de la Corée du sud, ni du groupe Total. Comme le reconnaissait un rapport de l'**International Crisis Group**, nul ne peut assurer que Pékin serait hostile à un changement de régime, dès lors que la stabilité d'une zone incertaine ne serait pas gravement perturbée. Quant au Soudan, les investissements chinois se sont orientés vers l'extraction des ressources pétrolières dont l'essentiel se trouve dans le sud, qui devrait prochainement accéder à l'indépendance, avec seulement une centaine de kilomètres de routes praticables, construits, il se trouve, par les entreprises du Pays du milieu. Enfin, l'expression « collier de perles » (*String of Pearls*) nomme les initiatives et démarches poursuivies par la Chine dans l'océan Indien. C'est omettre qu'elle a été inventée par la société Booz Allen Hamilton, pour un rapport commandé par Donald H. Rumsfeld, alors secrétaire à la Défense, avant que d'être reprise et approfondie par le lieutenant-colonel de l'**US Air Force**, Christopher J. Pehrson, dans sa thèse de doctorat <sup>(19)</sup>. La démarche existe, sur laquelle nous reviendrons, mais en lui donnant une tournure sinisante, sa formulation américaine fait « Empire du milieu », avec les connotations associées au « péril jaune », ce qui permet de broder plus aisément.

### ***La stratégie en 28 caractères :***

Avec le nouveau cours et ce qu'on appelle l'ouverture du pays ou, plus exactement, après les événements dits de la place Tiananmen en 1989, Deng Xiaoping avait préconisé une politique extérieure de nature défensive, qui demeure la ligne officielle. Il l'avait énoncée dans une suite de sept propositions faisant 28 caractères, dont la traduction suivante peut être proposée : « Observer calmement la situation, assurer nos positions, affronter les changements avec confiance, éviter de se mettre en avant, privilégier le maintien du profil bas, ne jamais prendre la direction, apporter sa contribution ». La cinquième de ces propositions, « *taoguang yanghui* », a fait couler beaucoup d'encre parce qu'elle a été déformée, volontairement semble-t-il, de manière à donner : « cacher ses talents en attendant son heure », alors qu'au mot à mot, il était conseillé de « fuir la lumière et rechercher l'obscurité ». En d'autres termes, là où, en rupture avec les incantations, les fulminations et les imprécations de l'ère maoïste, le petit timonier recommandait la modestie, la prudence et la constance dans les relations internationales, on a voulu voir ruse et duplicité.

Cette stratégie reposait sur une appréciation de la situation internationale - l'éclatement en cours du Pacte de Varsovie, l'affaiblissement de l'URSS, puis sa dissolution, l'essoufflement antérieur du mouvement des non-alignés, la consolidation du camp occidental et la prépondérance américaine, que devait illustrer, sur le plan militaire, la guerre du Golfe – et

---

19 Christopher J. Pehrson : « *String of Pearls : Meeting the Challenge of China's Rising Power across the Asia Littoral* » (**Strategic Studies Institute**, juillet 2006, accessible sur la Toile). Au sujet du rapport interne au Pentagone, voir « The Washington Times » du 17 janvier 2005 : « *China builds up strategic sea lanes* ».

de celle de la Chine, dont l'équilibre interne et l'image avaient été affectés par la contestation et la répression dont elle avait fait l'objet. Le nouveau cours reprendra avec le voyage de Deng Xiaoping de 1992 dans le sud du pays, avec une ampleur accrue et d'importantes inflexions, notamment pour ce qui concernait les entreprises villageoises nées durant la phase précédente et les critères de gestion des grandes entreprises publiques. Dans la mesure même où cela engageait la Chine plus avant dans la mondialisation – investissements directs étrangers, transferts de technologies, débouchés dans les pays solvables -, il était indispensable de suivre la stratégie en 28 caractères. L'ordre dit d'après guerre froide était accepté et le pays continuait à «faire profil bas», qui avait renoncé à proposer d'autres normes de relations internationales, si ce n'est sur deux points essentiels. D'une part, la Chine vit dans la guerre engagée par l'OTAN contre la Yougoslavie, à propos du Kosovo, une violation de la charte de l'ONU et des cinq principes de la coexistence pacifique, position qu'elle partageait avec d'autres États, mais qui tourna à la crise suite au bombardement de son ambassade à Belgrade, le 7 mai 1999. D'autre part, la question de Taiwan reste une épine dans les relations sino-américaines, comme le confirma la «troisième crise du détroit de Formose» en 1995-1996 : octroi d'un visa américain au président Lee Teng-hui, en dépit des assurances données par le département d'État, salves de missiles chinois, déploiement des porte-avions *Independence* et *Nimitz*, avec leurs groupes de bataille, en mars 1996. Si, la tension redescendue, Bill Clinton devait, en 1988, réaffirmer les «trois non»<sup>(20)</sup> de la politique américaine concernant l'île, de nouvelles «lignes directrices» avaient été adoptées l'année précédente, qui élargissaient jusqu'au détroit de Formose le théâtre du traité de sécurité nippo-américain. En d'autres termes, la stratégie américaine concernant la Chine était celle dite du *congame*, articulant l'*engagement*, que l'on pourrait traduire ici par cooptation, en particulier par l'intégration de la Chine au marché mondial, et le *containment*, autrement dit l'endiguement sur les plans militaire et diplomatique<sup>(21)</sup>.

### ***Le compétiteur pair ?***

Certes, les décideurs et les médias occidentaux évoquaient déjà à cette époque la montée en puissance de la Chine et s'inquiétaient notamment de la constitution d'une flotte chinoise de haute mer, condition d'une capacité de projection de la force. Le lancement de porte-avions était annoncé comme prochain, qui, une décennie plus tard, ne s'est pas réalisé. Toutefois, la situation a si nettement évolué au cours de ces dernières années que la Chine peut apparaître comme le compétiteur pair dont, depuis l'implosion de l'Union soviétique, les États-Unis veulent éloigner le spectre. L'unilatéralisme, la «longue guerre contre le terrorisme» engagée par l'administration Bush et les échecs rencontrés dans cette entreprise ont ouvert à la Chine une «opportunité stratégique», au sens où le prestige, l'autorité et l'influence des États-Unis dans le monde en ont souffert, ce qui élargit la marge de manœuvre d'autres États, et pas uniquement pour les plus importants d'entre eux. Cet affaiblissement s'inscrit dans et est prolongé par la crise économique dont le foyer est aux États-Unis, qui ne parviennent pas à en sortir, alors que la Chine a maintenu des taux de croissance élevés - 10% en 2010 -, accru ses excédents commerciaux et multiplié ses investissements à l'étranger. Plus fort et plus assuré, le pays voudrait-il affirmer sa nouvelle puissance?

Il importe de raison garder. Le PIB de la Chine vient de dépasser celui du Japon pour accéder au deuxième rang mondial mais, par tête d'habitant, il se trouve au 95ème rang. La

---

20 Non à l'indépendance de Taiwan, non à une Chine/un Taiwan ou deux Chine, non à l'entrée de Taiwan dans les organisations internationales où le statut d'État est requis.

21 Le néologisme a été proposé par le néoconservateur Zalmay Khalilzad, alors qu'il travaillait pour la RAND Corporation : « *Congage China* », IP-187, RAND 1999.

Chine est le premier détenteur de bons du Trésor américain, mais talonné par le Japon et l'UE, prise dans son ensemble, n'est pas en reste. Tout comme pour le Japon durant les années 1980, on assure que la Chine est en train d'«*acheter le monde*», mais le stock des avoirs à l'étranger des firmes transnationales à bases occidentales est partout supérieur à celui des entreprises chinoises, de l'Amérique latine à l'Océanie, en passant par l'Afrique subsaharienne. Quand bien même le budget dévolu à la défense chinoise est minoré, il n'en demeure pas moins que 80% des dépenses militaires de la planète sont le fait des États membres de l'OTAN<sup>(22)</sup>. Afin de se rapprocher des faits, il paraît utile de dégager les grands axes de la politique extérieure chinoise :

La Chine se considère comme, et demeure en vérité, un pays en voie de développement. Ce qui, pour elle, prévaut sur tout le reste, c'est l'accumulation de richesse. Cela implique que les contradictions mêmes du processus de développement et celles engendrées par le régime d'accumulation maintenu depuis l'inflexion de 1992 soient maîtrisées - creusement des inégalités sociales et régionales, destruction de l'environnement, dépendance à l'égard des débouchés extérieurs – et que la croissance soit recentrée sur les besoins matériels, sociaux et culturels de la population.

Cette priorité accordée à l'accumulation de richesses suppose un environnement aussi stable que possible. Cela signifie, tout d'abord, des relations de bon voisinage, sur la base des principes de la coexistence pacifique. La Chine a 22.147 km de frontières terrestres et 14 voisins. Des accords de délimitation ont été conclus avec 12 d'entre eux. Selon Taylor Travel, la RPC a été engagée, depuis 1949, dans 23 différends territoriaux, sur terre et sur mer, mais a recherché un compromis dans 17 cas et, dans les accords de délimitation qui ont été signés, elle a cédé plus de 3,4 millions de km<sup>2</sup> ayant relevé de l'empire des Qing au début du XIXe siècle<sup>(23)</sup>. L'importance de ces voisinages a conduit la Chine à s'engager dans la lutte contre le djihadisme transfrontalier et à se préoccuper de ce qui est appelé aujourd'hui la sécurité non traditionnelle (réseaux criminels, de la drogue en particulier, risques sanitaires, catastrophes naturelles, etc.), et, de par la nature de ces problèmes, en coopération. Par ailleurs, «faire profil bas» ne signifie pas rester passive. Bien que ses positions concernant les guerres d'Afghanistan et d'Irak ou la question palestinienne soient affirmées, la RPC n'a pas pris d'initiative et, pour l'heure, ne semble pas capable d'en prendre, pour la simple raison que les États-Unis font, ici, cavalier seul ou agissent dans le cadre d'alliances subordonnées, attentisme qui n'empêche pas les entreprises chinoises d'investir dans les ressources naturelles (cuivre d'Afghanistan, pétrole irakien). Par contre, alors qu'elle s'était tenue en retrait de la «question coréenne» durant la décennie 1990, occupée qu'elle était alors à atténuer les effets internationaux de la répression et à développer ses relations avec la Corée du sud, elle a accepté de piloter les «*discussions à six*» qui ont duré d'août 2003 à septembre 2007 et regroupé les deux États coréens, la Russie, le Japon et les États-Unis<sup>(24)</sup>.

Pour la diplomatie chinoise, qui fut longtemps préoccupée par l'«hégémonisme», de l'URSS pendant un temps, puis des États-Unis, on assisterait à une multipolarisation des relations internationales, ce qu'elle appelait officiellement de ses vœux. Il convient toutefois d'ajouter

---

22 Selon le SIPRI, les dépenses totales de la Chine pour sa défense ont atteint 99 milliards de dollars en 2009, contre un chiffre officiel de 70 milliards, alors que les États-Unis y consacraient 663 milliards. En pourcentage du PIB, la Chine dépense deux fois moins que les États-Unis et moins qu'elle ne le faisait au début des années 1990.

23 Taylor Travel: «*Strong Borders, Secure Nation*», Princeton U.P. 2008, 408p.

24 Après une amorce d'application, l'accord est gelé depuis février 2008, date de la prise de fonctions du président sud-coréen Lee Myung-bak, qui n'avait jamais caché son hostilité envers ce processus ni sa volonté de pressurer le Nord de manière à réunifier le pays par absorption. Les tensions de ces deux dernières années auront eu pour effet de lier davantage la Corée du nord à la Chine, alors que Pyongyang avait auparavant recherché des solutions du côté des États-Unis et du Japon.



que cette tendance devrait, selon elle, faciliter la recherche de l'«harmonie» par l'établissement de rapports «gagnant-gagnant» dans les relations bilatérales et, contrairement à ce qui est souvent affirmé, par le recours au multilatéralisme. Ainsi, des partenariats ont été établis avec de nombreux pays, des États-Unis à l'ouest, jusqu'à l'Australie et le Japon à l'est, cependant que la Chine participe à 50 instances internationales gouvernementales et à plus de 1.000 instances internationales non étatiques. En dehors de l'aide accordée sur le plan bilatéral avec une série de pays en voie de développement, la contribution chinoise aux opérations de maintien de la paix et d'aide à la reconstruction s'est considérablement accrue au cours de la décennie écoulée, en Haïti et en Afrique subsaharienne notamment, du Libéria au Darfour, en passant par le Congo et le Tchad, contribution appréciée pour sa qualité comme pour la tenue des personnels, et qui dépasse désormais celle des puissances occidentales, empêtrées dans les Balkans et en Af/Pak.

Parmi les sept propositions de Deng Xiaoping, on oublie souvent la dernière, *yousuo zuowei*, «apporter sa contribution». Contribuer n'est pas directement affronter, mais peut signifier contourner et agir de façon indirecte. Alors que des partenariats bilatéraux et des aréopages multilatéraux - tel l'**ASEM** regroupant les États de l'Union européenne et de nombreux pays asiatiques - l'associent aux puissances établies, les contributions chinoises s'adressent aux pays du Sud. Un *Libre blanc sur l'Amérique latine et les Caraïbes*, accessible sur la Toile, a été publié en 2008, les visites officielles se sont multipliées et les relations économiques densifiées avec ce continent. L'institutionnalisation a été poussée plus loin avec l'Afrique, puisqu'un **Forum sur la coopération sino-africaine** a vu le jour en octobre 2000 qui, lors de sa quatrième session en 2009, a enregistré la promesse d'un crédit à conditions préférentielles de 10 milliards de dollars, d'un prêt spécial d'un milliard destiné aux PME, de l'annulation des dettes des pays les moins avancés du continent et du lancement d'une centaine de projets de développement des énergies renouvelables. Il faut y voir l'exercice d'un *soft power*, économique essentiellement, mais aussi culturel, dont l'expression la plus visible est la création en 2004 du premier *institut Confucius*, placé sous l'égide du Conseil international de la langue chinoise (**HanBan**). On en comptait 316 au milieu de l'année 2010, auxquels s'ajoutaient 337 classes Confucius, l'objectif étant d'atteindre le millier en 2020. Œuvrant le plus souvent à l'intérieur d'établissements universitaires, ils sont le pendant des instituts culturels français ou des British Institutes, l'accent tonique étant placé sur l'enseignement de la langue <sup>(25)</sup>. Parallèlement aux instances multilatérales, du genre **G20**, et des conférences mondiales, comme celles consacrées à l'environnement ou au réchauffement climatique, la Chine paraît accorder de l'importance aux rencontres, désormais régulières, avec les autres pays appelés émergents, ceux qui, d'après Jim O'Neill, l'actuel président de **Goldman Sachs Asset Management**, forment le club des **BRIC**. Un premier sommet s'est tenu en juin 2009 à Iekaterinbourg, un deuxième à Brasilia en avril 2010 et le troisième verra, à Pékin en avril prochain, l'Afrique du sud se joindre au Brésil, à la Russie, à l'Inde et à la Chine. La proposition de l'inclure est venue de cette dernière. Parler d'alliance serait pour le moins excessif, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas concordance en tout et qu'aucun des participants n'envisage de partir en guerre contre les États-Unis, mais ces rencontres fournissent un cadre de concertation des opinions, d'harmonisation des points de vue et d'énonciation de propositions alternatives à ce qui a été appelé le «*consensus de Washington*». En bref, la contribution apportée par la RPC tend à donner chair au processus de multipolarisation.

C'est cependant en Asie que le poids de la Chine se fait le plus fortement sentir. Si les relations ont été normalisées avec tous les États du continent, on ne saurait affirmer qu'elles

---

25 Une polémique s'est installée à leur propos, les critiques remarquant que les mouvements chinois de rénovation, par exemple celui de 1912, avaient pris pour cible le confucianisme qu'ils rendaient responsables des maux et des retards du pays. Comme les références au Maître sont fréquentes dans la bouche des dirigeants actuels, on veut y voir une tentative de justification de l'autoritarisme du régime. Pourtant, il n'est pas illégitime d'avoir une lecture quasi kantienne des «*Analectes*», loin des déformations ultérieures, et conservatrices, du néoconfucianisme.

sont unanimement bonnes. Des désaccords existent et des tensions surgissent de façon récurrente entre la Chine, d'une part, et le Japon et/ou la Corée du sud et/ou l'Inde, d'autre part, moins sur le plan économique, dans la mesure où la Chine est le premier partenaire commercial de chacun des trois autres pays et que la concurrence entre eux reste circonscrite, qu'à cause d'un passé plus ou moins lointain (agressions japonaises, guerre de Corée, conflit de 1962 et escarmouches de 1967 et 1987 avec l'Inde), des différends territoriaux ( récif de Socotra avec Séoul, archipel des Senkaku/Diaoyu et atoll d'Okinotori, avec Tôkyô, frontière terrestre, avec New Delhi), d'ambitions à certains égards rivales et de l'exploitation qui peut en être faite par la puissance américaine. On sait en effet que l'un des projets de l'ère Bush était de parvenir à constituer un « *quadrilatère des démocraties* » (États-Unis, Japon, Australie et Inde) pour contrer la Chine de façon au moins implicite, quadrilatère dans lequel la présente administration Obama tend à inscrire la Corée du sud. Mais, dans le même mouvement, une instance trilatérale regroupe la Chine, le Japon et la Corée du sud, cependant qu'un partenariat stratégique a été établi en 2005 avec l'Inde qui, par ailleurs, est l'une des **BRIC**. De toute évidence, la RPC table sur l'économie pour élargir et approfondir ses relations à l'échelle du continent, ce en quoi elle est aidée par sa propre croissance et ses besoins, mais également par la géographie. Par « *Pays du milieu* », traduction du nom chinois de la Chine, il convient d'entendre celui dont l'équilibre soutient celui des autres États et l'État capable de réguler les relations internationales par son magistère moral et civilisationnel. C'était là les bases du système tributaire généralisé établi autour de la Chine jusqu'au XIXe siècle. On ne peut non plus ignorer la géopolitique qui fait d'elle le centre du continent, parce qu'elle est la seule en voisinage, à l'est, au nord, aux sud et à l'ouest, avec les différentes régions de l'Asie. Depuis deux décennies, on parle beaucoup de l'ensemble Asie-Pacifique dont l'**APEC**, pour forum de coopération économique de l'Asie-Pacifique, est censé être l'incarnation depuis 1989. Si, depuis, les flux commerciaux et financiers se sont considérablement densifiés entre ses membres, l'élément moteur en est désormais la croissance chinoise, avec un certain recentrage sur l'Asie orientale. A preuve, les accords de libre-échange conclus avec Taiwan, dont l'articulation avec l'économie de la partie continentale ne cesse de s'affirmer, et avec six des dix États-membres de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN).

### ***Des contradictions :***

Il ne faudrait pas comprendre ce qui précède comme la défense et illustration de la politique extérieure chinoise. La (ré)émergence du « *pays du milieu* » bouleverse la donne internationale, mais son contenu et ses effets s'avèrent contradictoires, si bien que l'on ne saurait, à la différence de certains auteurs, voir dans ce phénomène la revanche d'espoirs déçus ni l'accomplissement d'aspirations inassouvies. Trois plans seront ici évoqués :

Croire que la mondialisation des flux est garante en soi d'un ordre « *gagnant-gagnant* » relève de la théologie et, en s'inscrivant dans cette mondialisation, l'essor de la Chine contribue à en exacerber les contradictions et les violences. A l'intérieur, l'élévation générale du niveau et des conditions de vie s'accompagne d'inégalités et de distorsions, voire de méfaits, que les autorités ne sont pas parvenues, pour l'heure, ni à réduire ni à corriger. A l'extérieur, la Chine participe *volens nolens* à la mise en concurrence généralisée des travailleurs. Dans les échanges et les accords qu'elle contracte avec les pays du sud, le risque existe qu'ils reproduisent et perpétuent une division verticale du travail, interdisant ainsi la constitution de systèmes productifs cohérents et autonomes. Il en va de même avec la sous-évaluation du *renminbi* que les pays développés, les États-Unis en premier lieu, invoquent pour expliquer le gonflement des excédents commerciaux chinois. L'argument est spécieux dans la mesure où ceux-ci sont somme toute récents et s'expliquent, pour une part, par le fait que la Chine est en mesure de produire une quantité croissante de ses biens de production. C'est aussi l'« effet boomerang » des délocalisations effectuées par les FTN à bases occidentales et les

grands groupes de la distribution, la Chine n'étant souvent d'ailleurs qu'un segment d'une chaîne productive et restant soumise aux exigences des passeurs d'ordre. Enfin, l'appréciation de 20% du *renminbi*, entre le milieu de 2005 et la fin de 2008, n'a aucunement réduit le déficit commercial des États-Unis Mais c'est surtout sur les économies du sud que pèse cette sous-évaluation, parce que le *made in China* y entre en concurrence avec la production locale, tant à l'interne que sur les marchés tiers.

Il serait opportun de s'attacher à l'étude empirique et à la théorisation entreprise par le professeur Brantly Womack autour du concept d'asymétrie dans les relations internationales <sup>(26)</sup>. Il existe des asymétries objectives, qui tiennent à la superficie, à la population, aux ressources, aux capacités, au capital historique, asymétries que l'on ne peut guère corriger. Avec 85 millions d'habitants, le Vietnam se place par exemple au 13<sup>ème</sup> rang mondial mais viendrait après le Shandong qui est, par la population, la quatrième province chinoise sur 23, Taiwan comprise. De telles asymétries se retrouvent avec les États-Unis en Amérique du nord, l'Inde en Asie méridionale, le Brésil en Amérique du sud ou la République sud-africaine en Afrique australe. Non seulement ce déséquilibre objectif des forces affecte à des degrés divers l'ensemble des domaines, mais encore il entretient chez les voisins des craintes légitimes pour leur souveraineté politique et leur autonomie productive, alors que le géant tendra à privilégier les relations avec ses pairs, *a fortiori* lorsque ceux-ci disposent d'avantages par rapport à lui. Quand bien même elles seraient innocentes, les initiatives que prend le géant peuvent avoir des impacts disproportionnés chez les voisins, et ce d'autant plus fréquemment qu'elles concernent le développement de régions frontalières, l'accès aux ressources ou la recherche de débouchés maritimes. Il n'y a là rien de nouveau, mais cette problématique est pertinente dans le cas de la Chine, du fait aussi de la centralité de ce pays <sup>(27)</sup>. Or, il se trouve que l'Asie est la seule à ne pas disposer d'instance continentale, à l'exception de la Commission des Nations-Unies pour l'Asie et le Pacifique (**CESAP**) et de la Banque asiatique de développement (BAD), dont les objectifs ne sont ni politiques ni sécuritaires et dont l'extension est plus large. Aussi doit-on accorder de l'attention à l'initiative chinoise qui a abouti à la formation, en juin 2001, de l'Organisation de coopération de Shanghai (**OCS**). Celle-ci rassemble la Russie et quatre des républiques d'Asie centrale, auxquels se sont ajoutés des observateurs (Iran, Inde, Pakistan et Mongolie), des partenaires (Biélorussie, Sri Lanka) et des États invités (Afghanistan, Géorgie). Créée afin de régler les conséquences régionales de l'éclatement de l'URSS, elle est devenue une instance de coopération économique et culturelle. Sans se militariser, elle se préoccupe des risques non conventionnels et, sans se construire en alliance politico-militaire, elle contraint l'expansion de l'OTAN et l'écarte du « *grand jeu* », engagé dans cette région du monde depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et relancé par l'importance des ressources naturelles. Toute sortie du borbier afghan passe par l'implication de l'**OCS**. Une de ses particularités est l'équilibre existant entre partenaires, entre les deux grands, entre eux et leurs partenaires moins puissants, entre ces derniers, et que la règle de l'unanimité y est respectée. Sur le

---

26 On ne fera qu'effleurer le sujet, qui mériterait d'être repris. Cf. Brantly Womack: «*China and Vietnam, The Politics of Asymmetry*» (Cambridge U.P.2006, p.281) et les articles recueillis dans «*China among Unequals, Asymmetric Foreign Relations in Asia*» (World Scientific,2010, 540p).

27 On pourrait multiplier les exemples. On se limitera à deux. D'une part, la construction de barrages sur le haut-Mékong, qui auront un impact en aval, au Laos, au Cambodge, au Vietnam, et, d'autre part, les relations économiques établies entre la Mongolie et la Chine. Celle-ci est le premier investisseur depuis 1998 et le premier partenaire commercial depuis 1999. La balance des échanges est en faveur de la Mongolie qui réalise 70% de ses exportations avec la RPC. Celle-ci achète la totalité de son cuivre et de son charbon, dont la production devrait sextupler dans les cinq prochaines années, avec la mise en exploitation de nouveaux gisements. On rappellera que les deux pays sont voisins, que la Mongolie est enclavée, qu'elle fut une province chinoise, qu'elle n'a accédé à l'indépendance qu'en 1921 et que sa densité n'est que de 1,75 h/km<sup>2</sup>. Cette problématique ne s'applique ni à l'Inde et à la Russie, qui sont également des géants, ni au Japon et à la Corée du sud, qui ne sont pas directement voisins et disposent d'une appréciable avance économique.

plan institutionnel, elle est donc conforme aux cinq principes de la coexistence pacifique.

Il devrait en aller de la sorte avec l'**ASEAN**, dont la nature a considérablement changé avec la levée de l'embargo dont était victime le Vietnam. La participation de la Chine aux instances créées par et autour de cette organisation, qui compte plus de 600 millions d'habitants et fonctionne comme le moyeu des relations internationales en Asie orientale, est active et multiforme. Comme indiqué plus haut, une zone de libre-échange est en voie de formation, mais les effets contradictoires induits par la croissance chinoise sont à l'œuvre, qui risquent d'être aggravés par des facteurs sécuritaires, alors que ceux-ci tendent à consolider l'**OCS**. Pour le comprendre, il importe de prendre en compte trois données. La première est la prépondérance militaire des États-Unis en Asie orientale, dont certains éléments ont été évoqués plus haut. La deuxième tient à l'essor économique de la Chine et à l'intégration de la Chine à la mondialisation capitaliste. Ses besoins en matières premières et denrées de base s'accroissent, en même temps que ses exportations. L'essentiel de ces flux passent par la mer et la sécurité des voies maritimes devient donc une préoccupation légitime, ce qui est également le cas du Japon et de la Corée du sud. De là, la stratégie dite du «*collier de perles*» qui consiste à construire des ports et des installations sur les voies maritimes de l'océan Indien (Birmanie, Bangladesh, Sri Lanka, Pakistan), qui sont autant d'escale, mais également, pour ceux du Pakistan et de Birmanie, le point de départ d'axes terrestres (routes, tubes) permettant de relier à la mer les provinces occidentales de la Chine. Cette stratégie n'est possible que parce que la Chine occupe une position centrale sur le continent, mais elle est également induite par le «dilemme du verrou» (*chokepoint*). La Chine, et c'est la troisième donnée, a un développement côtier de 14.500km qui lui donne accès à la Méditerranée d'Asie orientale, constituée de deux bassins, la mer de l'Est, appelée à tort de Chine orientale, et la mer du Sud, improprement nommée de Chine méridionale. Mais, pour naviguer de l'un à l'autre, il faut franchir le détroit de Formose, et pour sortir de cette méditerranée afin d'accéder à l'océan mondial, il est nécessaire de passer par les chenaux du premier arc d'îles (archipel japonais et son prolongement des Ryûkyû) à l'est, et par le détroit de Malacca, au sud. Les premiers sont contrôlés par la VIIe flotte et la marine japonaise, la quatrième du monde. Le second peut être bloqué par une puissance hostile ou perturbé par la piraterie et des aléas de navigation. On peut donc concevoir que la Chine cherche à desserrer cette contrainte, ce qui tend à surdéterminer sa politique extérieure et le format de son instrument militaire, d'autant que c'est dans ce cadre géostratégique que se pose la question de Taiwan. Partant, les différends territoriaux à propos de certaines îles et archipels, comme au sujet de la délimitation des zones maritimes ou l'exploitation des ressources pélagiques et sous-marines, revêtent une acuité nouvelle. On ne saurait confondre les différents dossiers, quand bien même ils relèvent tous de la convention internationale sur le droit de la mer <sup>(28)</sup>. Celui des Senkaku/Diaoyu n'est pas assimilable à celui des Paracels et des Spratleys, la position de la Chine à propos des premières n'étant pas aberrante, alors qu'elle ne repose sur aucune légitimité historique et contrevient au droit international dans le cas des seconds. Des solutions existent et un code de conduite a été par exemple rédigé en 2002 entre la RPC et l'ASEAN, mais on ne peut exclure que des affrontements se reproduisent. En tout état de cause, c'est pain bénit pour les États-Unis

La (ré)émergence de la Chine est en vérité le sommet émergé d'un iceberg qui est, dans le cadre de la mondialisation capitaliste, l'érosion de l'ordre international établi progressivement depuis la conquête des Amériques et le voyage de Magellan, des avatars que cet ordre a connus depuis, de l'échec plus récent et néanmoins manifeste de l'unilatéralisme des États-Unis En cela, la Chine est, à côté d'autres, une force «révisionniste». La «grande question

---

28 Des différends maritimes existent également entre le Japon et la Russie (Kouriles), le Japon et la Corée du sud (Dokdo/Takeshima). Le Vietnam et la Chine sont impliqués dans l'affaire des Paracels, ainsi que dans celle des Spratleys, où apparaissent aussi Taiwan, les Philippines, le sultanat de Brunei et, dans une moindre mesure, la Malaisie.

de notre temps» est donc celle de la fondation d'un nouvel ordre international, sur les bases des principes de l'ONU, tant sur le plan des relations interétatiques que sur celui des droits politiques, économiques, sociaux et culturels des peuples. Comme ces tendances nouvelles s'avèrent contradictoires, il serait sans doute utile de revenir à Mao Zedong et à ses réflexions sur la contradiction.

# La montée en puissance de la Chine

**Paul Sindic,  
chercheur**

Les deux dernières années ont été marquées, au niveau planétaire, par une série d'événements qui ont rendu plus évidente, pour les opinions publiques, la montée en puissance de la Chine. Le phénomène est visible à la fois sur les terrains économique et politique, mais aussi sur celui de la géostratégie militaire.

Sur le terrain économique, tandis que les USA et l'UE connaissaient un affaissement de leurs taux de croissance, une crise financière de grande envergure avec une explosion des déficits et de la dette publique dans divers pays européens ainsi qu'aux USA, la Chine maintenait en 2010 un taux de croissance très élevé, de l'ordre de 10 %, du même ordre que les années précédentes. Du même coup, son PIB a dépassé celui du Japon, faisant d'elle la deuxième puissance économique mondiale, derrière les USA. Dans la même veine, pour le commerce international, la Chine a également confirmé, en 2010 toujours, son rang de premier exportateur mondial, devançant l'Allemagne.

Par ailleurs, son trésor de guerre en devises étrangères a continué à croître, grâce à un surplus de sa balance commerciale de 180 milliards de \$ en 2010, recouvrant de fortes augmentations des exportations à 1.580 milliards de \$ (+31 %) et des importations à 1.400 milliards de \$ (+38%). Ce trésor de guerre dépasse désormais 2.500 milliards de \$. Mais, alors que jusqu'ici il était traditionnellement réinvesti surtout en Bons du Trésor US, son placement s'est diversifié vers d'autres monnaies, ainsi qu'en investissements stratégiques dans les ressources naturelles, dans les activités industrielles à l'étranger. Le phénomène est visible au sein de l'UE. Un accord économique général avec la Bulgarie, délaissée par les investissements ouest-européens, devrait en faire une tête de pont pour des activités industrielles chinoises au sein même de l'UE, pouvant envahir du même coup, grâce au libre échange intra UE, l'ensemble des marchés européens.

La Chine achète également en ce moment des titres d'emprunts émis par les gouvernements grecs, irlandais et portugais. C'est un prélude probable à de futures têtes de pont commerciales et industrielles chinoises dans ces pays. En Suède, Volvo a été racheté par le groupe automobile chinois Geely. China Petroleum est en train de racheter deux raffineries en Europe, l'une au Royaume-Uni, l'autre en France (Lavera). Sur un autre plan, il est incontestable que le relatif dynamisme actuel de l'économie allemande est largement tiré par l'importance des exportations allemandes vers la Chine. Qu'elle le veuille ou non, l'Allemagne devient ainsi dépendante de l'évolution de l'économie chinoise. Mais une forte concurrence chinoise apparaît désormais sur les points forts des exportations allemandes, les biens d'équipement industriels, laissant présager des jours plus difficiles pour l'industrie allemande.

Si nous passions en revue les diverses autres zones géographiques de présence économique chinoise, nous observerions des montées en puissance économique similaires, investissements de contrôle d'approvisionnements en matières premières (hydrocarbures, minerais) en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Australie, etc. et développement d'exportations diversifiées partout, y compris bien entendu en direction de l'UE et des USA.

Du même coup, la question de savoir à quel moment l'économie chinoise dépassera l'économie des USA est devenue une interrogation tout à fait crédible.

Dès 2020, voire même avant, disent certains, si la comparaison des PIB est faite en parité de pouvoir d'achat. 2025-2030 si l'on s'en tient à des évaluations monétaires. En tout cas des expertises américaines (étude 2008 du Georgia Institute of Technology) évoquent la même période pour un dépassement des USA par la Chine au point de vue capacités globales d'innovation technologique.

### ***Les conséquences politiques et stratégiques***

Cette montée en puissance économique chinoise a déjà eu des conséquences politiques importantes. Les USA ont instauré avec la Chine une relation complexe de dialogue-confrontation, tout en l'intégrant dans les instances générales de concertation entre classes dirigeantes des pays développés et des grands pays émergents (G20). Le poids politique du régime chinois s'est accru nettement en Asie orientale et Asie du Sud, en Afrique où il cultive une attitude de « grand frère », se qualifiant lui-même comme un pays encore « en développement », n'interférant pas (à la différence des pays occidentaux) dans les affaires politiques internes des régimes africains. Ce poids politique nouveau est apparu aussi nettement à la Conférence de Copenhague sur le réchauffement climatique fin 2009 où le mini-accord final a été en fait négocié entre les USA et la Chine, avec l'objectif de minimiser leurs propres engagements réels, l'UE étant hors jeu.

La montée en puissance se traduit aussi sur le plan des capacités stratégiques militaires. La Chine a choisi dès 1980 de ne pas se lancer dans une course à la parité militaire stratégique planétaire avec les USA, en tirant les leçons des erreurs de l'URSS en la matière, car cette course a précipité l'effondrement de celle-ci. L'option militaire chinoise est donc marquée par deux caractéristiques essentielles : 1) Une force de dissuasion planétaire à la française avec missiles intercontinentaux et sous-marins nucléaires (mais la Chine est en retard sur les sous-marins nucléaires) et, 2) Une force de dissuasion régionale spécialisée pour la Mer de Chine visant à interdire en pratique toute action militaire dans cette zone régionale à une force de projection US reposant sur des porte avions et sur les bases US en Corée du Sud et au Japon. La manière dont elle a pris possession unilatéralement d'îles contestées (archipel des Paracels) a soulevé une forte inquiétude au Vietnam qui du, même coup, paradoxe historique, s'est rapproché militairement des USA (Accord de coopération militaire envisagé). Globalement, la Chine est encore en retard militairement, mais elle progresse rapidement : construction d'un porte avions, mise en service de missiles spécialisés antiporte-avions, de chasseurs « furtifs » possédés jusque là uniquement par les USA et la Russie.

### ***Une stratégie de puissance très élaborée et très efficace, mais minée par d'importantes contradictions***

Comme toutes les nations, la Chine actuelle ne peut être comprise sans prendre en compte l'histoire complexe dont elle est l'héritière. En premier lieu, une profondeur historique millénaire, celle de l'Empire chinois, pendant longtemps le plus puissant et le plus civilisé de la terre, mais qui a régressé au XIX<sup>e</sup> siècle sous les coups de boutoir de la puissance coloniale anglaise, secondé par son homologue française (cf. saccage conjoint du Palais d'Été, guerres de l'opium). Avec l'occupation brutale du pays par le Japon débutée en 1931, il s'agit d'humiliations historiques que l'ensemble de la classe dirigeante chinoise, (politique, économique, diaspora) est décidée à laver et qui ne le seront que quand la Chine sera revenue la première puissance mondiale. Il y a là une motivation nationaliste extrêmement forte qui soude le pays. Clairement affichée au cours des années 80 (cf. « Le phénix qui renaît de ses cendres »), elle est devenue plus discrète, mais tout aussi prégnante (cf. la consigne officielle d'éviter « l'arrogance »). Le régime politico-économique à

dominante capitaliste qui s'est structuré après le virage vers l'idéologie néolibérale de 1978 est marqué par les impératifs d'une accumulation forcenée, mise d'une part au service du projet nationaliste de devenir la première puissance mondiale, ce qui implique de forts investissements publics, et, d'autre part, au service d'une énorme accumulation privée (le nombre de milliardaires en \$ grimpe en flèche).

Il y a d'autres éléments historiques qui ne peuvent être développés ici (l'héritage soviétique : parti unique, asservissement du syndicat au parti ; l'obsession du risque de désagrégation des empires avec répression violente de toute poussée autonomiste, de tout mouvement social susceptible de se généraliser ; la sacralisation du pouvoir central pour éviter ce risque de désagrégation – voir le parallélisme des évolutions tsarisme-stalinisme- régime russe actuel et empire chinois-maoïsme-régime chinois actuel avec une forte prime à l'efficacité économique chinoise).

En effet, quelles que soient ses motivations de fond, l'efficacité de la stratégie chinoise de développement industriel est remarquable. A son origine, on trouve un accord stratégique passé dès 1980 entre la diaspora richissime (Hong Kong, Taïwan, Singapour, Asie du Sud-Est, etc.) et le régime chinois. Engagement de la diaspora à d'importants investissements contre une garantie de profits exceptionnels (bas salaires et répression forte des mouvements sociaux). La diaspora s'est aussi engagée à éviter toute contestation politique du régime.

Cet accord stratégique a été ensuite étendu au capital étranger et fonde toujours la forte présence économique occidentale en Chine. De son côté, le régime chinois a élaboré dans toutes les branches d'activité industrielle, une stratégie à long terme visant la première place mondiale. Dans chacune d'elles, on assiste donc à de très importants efforts de recherche technologique, à des associations multiples firmes chinoises-firmes occidentales (ex. aéronautique, automobile, nucléaire civil, TGV, etc.), cependant qu'en parallèle, sont toujours mis en œuvre des projets industriels purement chinois. La capacité d'investissements stratégiques à long terme (option inspirée par les succès japonais et coréens en la matière), alliée à une pleine utilisation du libre échange néolibéral en matière d'exportations, les importations et les investissements étrangers en Chine demeurant sous contrôle de fait, ont bâti une redoutable machine de guerre économique qui peut apparemment ambitionner à brève échéance le premier rang mondial, y compris dans l'innovation technologique.

Cependant derrière cette façade brillante, la dite stratégie est minée par d'importantes contradictions, parmi lesquelles nous citerons :

- La surexploitation du salariat chinois, soit directe pour les travailleurs les moins qualifiés (horaires démesurés, intensité, salaires très faibles, faiblesse extrême des acquis sociaux, précarité totale pour les « migrants sans papiers » fuyant la misère rurale – revenu moyen paysan : 2\$/jour), soit fondée sur des conditionnement idéologiques (exaltation du « patriotisme » d'entreprise, via les défis de parvenir au premier rang mondial) pour les cadres, ingénieurs, chercheurs, mieux payés et qui sont un soutien du régime.

Cette surexploitation des travailleurs les moins qualifiés atteint des niveaux parfois insupportables (épidémies de suicides sur le lieu de travail). Elle génère de multiples mouvements sociaux locaux, manifestations, grèves, qui se conjuguent à des protestations de même type contre les abus fréquents, la corruption des pouvoirs locaux. Le régime craint fortement la fédération de ces mouvements locaux en un mouvement national de protestation qui changerait de fait la donne politique. Il les réprime donc violemment, peines de prison lourdes pour leurs animateurs, le syndicat officiel, subordonné au PCC, se comportant en auxiliaire du pouvoir politique. L'exemple de la Tunisie et de l'Égypte ne doit donc pas rassurer les dirigeants chinois. Le malaise social est encore accentué par l'explosion des inégalités de revenu qui ont transformé la société relativement égalitaire du maoïsme en une société parmi les plus inégalitaires du monde (elle n'est devancée que par



le Brésil de ce point de vue- Rapport PNUD 2008).

- Par ailleurs, l'ambition de dominer dans la durée, via une compétitivité supérieure, les marchés mondiaux de tous les produits, conduira forcément à une impasse politico-économique qui commence à se manifester dans les pays développés par des mesures de rétorsion protectionnistes. La rivalité entre les USA, nation unanime dans sa volonté de rester la première puissance mondiale, et une Chine qui veut le devenir, mène tout droit à la confrontation, y compris militaire. Le glissement amorcé des USA vers un ultra-conservatisme dénonçant le déclin du pays le confirme. La stratégie du régime chinois actuel comporte donc de très sérieux risques. Mais, l'actualité le démontre encore ces jours-ci, dans la durée, ce sont les peuples qui font l'histoire. Nous avons la conviction que, de ce point de vue, le peuple chinois en étonnera plus d'un.

## Deuxième année de mandat d'Obama : le chantier de la réconciliation avec le monde arabo-musulman

*Karim Jobrane,  
doctorant en Relations internationales,  
Université Hassan II, Casablanca, Maroc*

Le départ du président Bush a été ressenti comme une délivrance pour une grande partie de citoyens de par le monde, car il est vrai que le temps est venu pour que le changement prenne le dessus. Le triomphe d'Obama peut être perçu comme une réconciliation des États-Unis d'Amérique avec le monde arabo-musulman. En effet plusieurs observateurs estiment que l'avènement de Barack Obama à la tête de la Maison Blanche a donné un nouveau souffle aux relations avec le monde arabo-musulman et a rompu avec les conduites de l'ancienne administration.

Peut-on arguer que l'entreprise très délicate de la réconciliation de la nouvelle administration américaine à l'égard du monde arabo-musulman est sur de bons rails ? Et quelles sont les principales questions qui entravent cette réconciliation ?

Réconcilier les États-Unis Amérique avec le monde musulman est une tâche à laquelle excelle le nouveau locataire de la Maison Blanche, surtout après l'image ternie des États-Unis laissée par son prédécesseur auprès d'une large majorité de citoyens du monde arabo-musulman. A dire qu'il a réussi là où son prédécesseur a échoué ? Le discours du président Obama au Caire inaugure une nouvelle ère dans les relations entre son pays et le monde arabo-musulman.

Cette nouvelle orientation est nettement perceptible dans la réaction très vive du président américain contre le projet d'autodafé du coran. Barack Obama, dénonce "un geste destructeur" et "complètement contraire aux valeurs de l'Amérique". L'administration américaine craignait pour sa part un risque de réactions incontrôlables si le projet d'autodafé du coran, par malheur se concrétisait à la date du 11 septembre. Heureusement, les pressions de l'administration Obama conjuguées à celles de la classe politique et de la société civile américaines ont poussé l'instigateur, le pasteur Terry Jones, à renoncer à son projet pyromane.

\*\*\*

Le nouveau cheval de bataille de Barack Obama de la réconciliation avec le monde arabo-musulman, est le soutien catégorique à la décision du conseil municipal de New York de construire un centre islamique à proximité du Ground Zero. En présence de diplomates de pays islamiques et de représentants de la communauté musulmane américaine, Barack Obama, a affirmé que "les musulmans doivent bénéficier du droit de pratiquer leur religion comme n'importe quel autre ressortissant du pays. Cela comprend le droit de construire un lieu de culte et un centre communautaire sur une propriété privée dans le sud de Manhattan".

Cependant cette réconciliation reste tributaire, premièrement, de la capacité d'Obama à réduire les tensions au Moyen-Orient. Si Washington veut améliorer son image en terre d'islam, il doit commencer par infléchir son soutien innombrable et

inébranlable apporté à Israël, à œuvrer pour mettre fin à la colonisation israélienne dans les territoires palestiniens, imposer à Israël le retrait des territoires occupés et enfin de faire preuve de volonté affichée de bâtir un État palestinien souverain, viable et fonctionnel.

Deuxièmement, cette réconciliation passe par un éventuel dénouement en Afghanistan, que presque dix ans d'interventions, le Stade building, ont rendu difficile à achever, en raison de la poursuite des hostilités. Après l'échec de la guerre insurrectionnelle menée par son prédécesseur, la nouvelle administration préconise la mise en place d'une stratégie régionale de la guerre en Afghanistan. Le renvoi de 30 000 soldats supplémentaires et le début de retrait prévu en juillet 2011 des forces américaines s'inscrivent dans les nouveaux paramètres de cette stratégie. Option largement approuvée par les membres du G-8 lors du Sommet de Toronto.

Troisièmement, après 7 ans d'occupation de l'Irak et d'un state building « sous influence », la situation sécuritaire n'a cessé de se détériorer donnant lieu à une violence sectaire et nihiliste. L'engagement international dans ce pays a provoqué des effets boomerang contrairement aux attentes initiales projetées par la coalition internationale. Dans cet imbroglio, une stratégie de sortie raisonnée et sans précipitation hâtive est vivement souhaitable. Dans ce sens, la décision de président américain de mettre fin à la mission de combat de l'armée américaine en Irak est très encourageant, en attendant le retrait de la totalité des troupes du pays d'ici la fin de 2011.

Enfin, se réconcilier avec l'Iran est une entreprise très délicate mais pas impossible pour autant. Continuer à tisser les liens avec le peuple iranien et ériger des passerelles avec le régime en place est très recommandable. Reconnaître que l'Iran est une puissance régionale montante, compte-tenu du potentiel stratégique (pétrolier et militaire) dont il dispose, sans pour autant lui laisser acquérir le leadership dans la région est une recette adéquate.

Le vide du balancier laissé par l'Irak nécessite l'ancrage sur d'autres prétendants responsables, viables, disposant de tous les éléments de puissance et loin d'un quelconque parapluie américain.

Devant l'obstination de cet État dans la poursuite du programme nucléaire civil (selon les prétentions iraniennes) ou militaire (selon une partie de la communauté internationale), et en dépit de la multiplication des sanctions à l'encontre de ce dernier, nous souscrivons à l'idée que le soft power est le mieux adapté pour infléchir les positions de cet État et l'amener à mieux collaborer avec la communauté internationale.

\*\*\*

In fine, bien que certaines actions entreprises par la nouvelle administration soient concluantes, la réconciliation avec le monde arabo-musulman est toujours en échafaudage. L'achèvement de celle-ci reste cautionnée au dénouement des pommes de discorde qui enveniment cette réconciliation.

## Lecture et relecture du coup d'État du 18 février 2010 au Niger

**Elimane Mamadou KANE\***  
docteur en droit public (Mauritanie)

Sur fond de tension permanente entre adversaires<sup>29</sup> et partisans<sup>30</sup> du tazartché<sup>31</sup>, le coup d'État intervenu au Niger, le 18 février 2010 est venu mettre un terme, à une situation de tension. Consécutive, à la décision du président nigérien, de modifier la constitution en vue de se représenter une troisième fois, cette crise politique a abouti à une paralysie institutionnelle.

Cette nouvelle impasse atteste à nouveau de la fragilité du système politique nigérien. En l'espèce, le Niger a connu pas moins de trois coups d'État militaire<sup>32</sup>. Chacun d'entre eux, trouve sa source, dans des situations de blocage institutionnel<sup>33</sup> et de dérives autoritaires.

Plus de dix ans, après avoir renoué avec la stabilité institutionnelle, la transition nigérienne<sup>34</sup> se cherche et demeure ordonnée par des logiques de ruptures et de continuités. Sa consolidation<sup>35</sup>, se heurte à des enjeux économiques<sup>36</sup> sur fond de captation de la rente minière. Ne se limitant pas au cas nigérien<sup>37</sup>, les velléités de

---

Docteur en Droit Public, l'auteur est Expert en Développement Institutionnel au CMAP (Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques). Les opinions exprimées n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions du CMAP.

- 29 La Coalition des Forces pour la Démocratie et la République(CFDR) regroupe, les formations politiques hostiles à la prolongation du mandat du Président Tandja.
- 30 Regroupés autour d'une nébuleuse de formations politiques, les partisans du tazartché ont créé le MPRR (Mouvement Populaire pour le Refondation de la République).
- 31 Le mot tazartché est un terme haoussa qui signifie continuité. Il est devenu un cri de ralliement des partisans de Tandja dans son ambition de se maintenir au-delà de la fin de son mandat le 22 décembre 2009.
- 32 A. NIANDOU-SOULEY, « Essai sur la civilisation des régimes militaires africains : le cas du Niger », Bordeaux, 1998. E. Grégoire, «Niger : Le long apprentissage de la démocratie» in *Parlements et Francophonie, Revue de l'Assemblée Internationale des parlementaires de langue française*, n° 94-95, 1995, pp. 70-76
- 33 E. GREGOIRE et J-P. OLIVIER DE SARDAN, « Niger, le pire a été évité, mais demain ? » in *Politique Africaine*, n°61, 1996, pp. 117-121.
- 34 A. De RAULIN « le processus de démocratisation en Afrique et au Niger » : espoir et désillusion ? Paris, *Revue Juridique et Politique indépendance et coopération*, n°2, 1997/05, p. 188-201.  
J-C, MAIGNAN, « La difficile démocratisation du Niger », *Centre des hautes études sur l'Afrique et sur l'Afrique Modernes*, Paris, 2000, p. 90.
- 35 Cf. M. GAZIBO, « La problématique de la consolidation démocratique : les trajectoires comparées du Bénin, et du Niger », thèse de Science Politique, Bordeaux 4, 1998, 590 p.
- 36 E. GREGOIRE, « Rentes Minières et coup d'État constitutionnel au Niger », *Institut Français de géopolitique*, 30 Janvier 2010.
- 37 M. GAZIBO, « La vertu des procédures démocratiques : élection et mutations des comportements politiques au Niger », *Politique Africaine*, n° 92, décembre 2003.

révision constitutionnelle<sup>38</sup> sont certes devenues légion en Afrique subsaharienne<sup>39</sup>. Si leur ampleur, tend à confirmer, le recul des constitutions<sup>40</sup>, les nombreuses altérations<sup>41</sup> qui y sont apportées, posent la question du respect de l'intangibilité de la règle de l'alternance démocratique.

S'inspirant de ses homologues africains, le président Tandja a engagé un processus de révision constitutionnelle, en dépit des dispositifs qui l'en empêchaient. Il s'agissait pour l'ancien chef de l'État, à quelques mois de la fin de son mandat, de remettre en cause l'ossature consacrant l'intangibilité de la constitution du 09 août 1999. Ceux-ci posaient, entre autres, le principe de l'alternance<sup>42</sup> après l'exercice de deux mandats.

Suite à la décision du président Tandja de procéder à la révision de la constitution, un certain nombre de parlementaires a décidé de saisir, la Cour constitutionnelle. A travers ses différents arrêts, le juge constitutionnel a émis des avis défavorables au projet de révision constitutionnelle. N'en tenant guère compte, le président engagea le processus de révision la loi fondamentale.

La crise politique que connut le Niger, a donné dans un premier lieu, à la mise en œuvre des mécanismes de sanctions, tant de la part de la CEDEAO<sup>43</sup> et que de l'UA<sup>44</sup> avant l'amorce d'un processus de médiation. Radicalisant son discours, le président nigérien n'a pas jugé nécessaire de revenir sur les décisions qui ont été à l'origine de la crispation politique que connaissait son pays. L'absence d'horizon de sortie de crise a fortement contribué au renversement du président Tandja.

Les différentes convulsions politiques<sup>45</sup>, qui ont fortement configuré le champ partisan pose à nouveau la difficulté à consolider le constitutionnalisme nigérien. Afin de saisir les multiples péripéties qui ont ébranlé les fondements institutionnels et ont conduit au coup d'État du 18 février 2010, il convient d'une part, d'analyser la crise du constitutionnalisme, et d'autre part de démêler l'écheveau de l'imbroglie politico-constitutionnel nigérien.

## I) La crise du constitutionnalisme nigérien

Après la période de turbulences de la IIIe et IVe République, marquée par des dysfonctionnements, le constituant nigérien avait adopté des dispositifs destinés à en prévenir les excès. Sur fond de crise politique, le processus de démantèlement de l'ossature du constitutionnalisme nigérien par du Président Tandja s'est heurté à la censure de la Cour Constitutionnelle.

### A) Le démantèlement du constitutionnalisme nigérien

---

38 A.LOADA, « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone » *Revue électronique Afrilex*, 2003, n°3, pp. 139-174.

39 M. GAZIBO, *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique : analyse institutionnelle et stratégie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005, 264p.

40 A. BOURGI, « L'évolution du constitutionnalisme en Afrique : du formalisme à l'effectivité », *RFDC*, n°52, 2002, pp.721-748.

41 B.GUEYE, « Démocratie en Afrique : succès et résistances », in *Revue Pouvoirs*, n°129, Paris, 2008, p. 5-26.

42 E. M. KANE, la problématique de l'alternance politique en Afrique subsaharienne, Thèse de doctorat en Droit Public, Université de Reims Champagne-Ardenne, mai 2008.

43 Cf., les sanctions de la CEDEAO décidée en octobre 2009.

44 Cf. Le Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la Bonne gouvernance, additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

45 A. BA, « incertaines et fragiles démocraties africaines : le cas du Niger », *Démocraties Africaines*, n°5, 1996/03, p.6-10.

Nourri des expériences africaines, le constituant nigérien a consacré à travers l'article 36<sup>46</sup> une limitation du nombre de mandats du chef de l'État. Cette disposition ne pouvait faire l'objet d'aucune modification.

La Constitution du 9 août 1999, tout en enfermant, le mode de révision dans une procédure stricte, tempère toutefois ce principe à travers d'autres mécanismes. Ainsi, l'article 49<sup>47</sup> tout en reconnaissant au Président de la République, la prérogative de soumettre au référendum tout texte, excluait de ce périmètre, la révision de la Loi Fondamentale. Cet article non équivoque, fait du titre XII, le mode opératoire exclusif de modification de la Constitution. En sus de ces aspects, le constituant nigérien avait établi un bloc de matières<sup>48</sup> ne pouvant faire ni l'objet d'une modification, ni d'une révision. Cette architecture, acceptée par l'establishment politique a permis au Niger de bénéficier une relative stabilité politique pendant une dizaine d'années.

Au cours d'une interview, donnée au Journal français Libération et à la chaîne d'information continue France 24, le Président Tandja, exprima son intention d'organiser un référendum, en vue de modifier l'article 36 de la constitution du 09 août 1999, afin de solliciter un nouveau mandat. Motivant son intention par « l'appel du peuple », cette décision signifiait une violation d'une des dispositions principales de la constitution de la Ve République.

L'annonce de cette décision suscita une hostilité au sein de l'establishment politique nigérien. Quelques jours après cette déclaration, le Ministre de la Communication au cours d'un point de presse, annonça que le projet de référendum ne portait plus sur la révision sur l'article 36 mais serait soumis, à l'approbation du peuple nigérien une nouvelle loi fondamentale.

Face à une majorité de députés, qui affichaient leur désapprobation et entendait mettre en cause la responsabilité du Gouvernement de Seini Oumarou, le chef de l'État nigérien prononça la dissolution<sup>49</sup> de l'Assemblée Nationale. Sur fond de bras de fer entre le président nigérien et son opposition, cette dissolution, confirma le début de radicalisation du pouvoir.

Dans un contexte d'ébullition institutionnelle et de tension, le débat sur la prolongation du mandat du chef d'État et/ou de la révision intégrale de la constitution se déplaça sur le terrain juridique.

### B) Les censures de la Cour Constitutionnelle

La légalité de la décision du Président Tandja de modifier les articles 36 et 136 et subséquemment, l'ensemble de la constitution fut l'objet de différentes interprétations. Saisie par des députés de l'opposition, la Cour Constitutionnelle

---

46 Op, cit.,

47 Cf, article 49

48 A ce propos, le professeur Antagana Amougou parle d'immutabilité de certaines dispositions. Cette notion importante tend à donner une dimension pérenne voire inaltérable qui ne saurait être remise en cause. Cf., Jean-Louis Atagana Amougou, « les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain », op.cit.

49 Op.cit.,

devait se prononcer sur la légalité des articles 1<sup>50</sup>, 5<sup>51</sup>, 6<sup>52</sup>, 36<sup>53</sup>, 37<sup>54</sup>, 49<sup>55</sup>, 134<sup>56</sup>, 135<sup>57</sup>, et 136<sup>58</sup> de la Constitution du 09 août 1999. Elle a rendu un avis en défaveur<sup>59</sup> du président Tandja. Cette prise de position de l'organe constitutionnel, constituait un revers pour le chef de l'État nigérien. L'Avis n°02/CC<sup>60</sup> du 25 mai 2009 de la Cour, rappelait notamment les principes qui gouvernent le mode de révision prévus par la Loi Fondamentale. Dans ses attendus, la juridiction constitutionnelle réfutait l'argumentaire de l'exécutif qui se fondait sur l'article 49 pour réviser la constitution. Elle soulignait notamment que l'article incriminé ne saurait en aucune manière constituer de fondement à une modification de la constitution. A contrario, la Cour soulignait que seuls les articles 135 et 136 restaient les bases objectives à toute révision constitutionnelle.

A la suite des travaux d'un Comité d'Experts chargé par le président Tandja de rédiger une nouvelle constitution, le chef de l'État nigérien, signa le décret portant convocation du corps électoral en vue de la tenue d'un référendum.

Un groupe de formations politiques attaqua, le décret en demandant à la Cour Constitutionnelle de son prononcer sur sa validité. Dans ses attendus, du 12 juin 2009, la haute juridiction s'est livré à un véritable réquisitoire contre le texte réglementaire incriminé. Elle soulignait notamment que « *le Président de la République n'a pas, de par la constitution, compétence pour convoquer le corps électoral en vue du scrutin d'un référendum ayant pour objet et pour effet de réaliser une révision intégrale de la Constitution du 9 août 1999 en méconnaissance de la procédure exclusive du titre XII de la dite Constitution*<sup>61</sup> ; ».

Poursuivant son réquisitoire, la juridiction constitutionnelle estime que la disposition controversée «  *vise à consacrer un véritable détournement de la procédure, car il impose une procédure à peine déguisée de remise en cause d'une Constitution qu'il a, du fait de son serment, l'obligation absolue de respecter et de faire respecter. Cela apparaît clairement à travers la volonté du Président de la République de rattacher de manière abusive la révision de la Constitution à l'article 49 dont les termes sans équivoque n'offrent pas cette possibilité*<sup>62</sup> ; ». Il ressort de cette prise de position une sévère condamnation de la démarche du chef de l'État dans sa volonté d'interpréter et de s'abriter derrière l'article 49 pour réviser la Constitution. Ainsi, à travers cette observation, la Cour souligne implicitement que sa violation est de nature à engager la responsabilité du président de la République telle qu'elle est édicté dans la Loi Fondamentale.

Enfin, la Cour Constitutionnelle termine son réquisitoire en soulignant notamment qu'il «  *consacre également un véritable détournement de pouvoir en ce sens que le Président de la République s'est érigé en constituant originaire en violation de la*

---

50 Cf, article1.

51 Cf article 5.

52 Cf article 6.

53 Op, cit, .

54 Cf, article 37

55 Op, cit,.

56 Cf. 134.

57 Op, cit,.

58 Op, cit,.

59 Op, cit,.

60 Op, cit,.

61 Cf., arrêt n°4/CC/ME du 12 juin 2009.

62 Ibidem

*Constitution actuellement en vigueur*<sup>63</sup> ; ».

Corollaire, de la précédente prise de position de la Cour, cette disposition remet en cause, l'ensemble de la démarche initiée par le Chef de l'État

A travers ces attendus, il y a lieu de souligner que l'invalidation du décret n°2009-178 du 5 juin portant convocation du corps électoral s'inscrit dans le prolongement de l'Avis [n°2/CC](#) du 25 mai rendu par la Cour Constitutionnelle.

Confronté à un imbroglio politico-constitutionnel majeur, le président Tandja s'engagea sur le chemin de l'escalade, en prenant des mesures inconstitutionnelles génératrices d'une impasse politique.

## **II) L'imbroglio politico-constitutionnel**

Sur fond de crise politique et de tension permanente, le chef de l'État pris des dispositions qui se situaient en dehors du périmètre de la légalité. La définition d'un calendrier électoral unilatéral a constitué, ce point de rupture avec les formes de légalité. Cette situation sans précédent au Niger, a donné lieu à une tentative de règlement de la CEDEAO. A vrai dire, le projet de Tandja, au-delà du fait qu'il consacre un passage en force de la Ve à la VIe République, dénote de l'échec d'une sortie de crise auquel, s'est substitué le coup d'État du 18 février 2010.

### **A) Le passage en force de la Ve à la VIe République**

Après l'arrêt de la Cour Constitutionnelle, invalidant le décret de convocation du corps électoral, le Président convoque le Conseil de la République. Au cours de sa réunion, Mamadou Tandja demande à cette instance de lui confier les pleins pouvoirs sur la base de l'article 56<sup>64</sup> de la Constitution. N'ayant pas de par la Constitution, la prérogative de les lui confier, elle lui opposera une fin de non-recevoir. Devant le caractère infructueux de cette réunion, le Président Tandja, prononça une allocution télévisée le 26 juin au cours de laquelle, il s'arroge les pleins pouvoirs sur la base de l'article 53<sup>65</sup> de la Constitution. Le recours à cet article, alors qu'il ne prévaut pas une situation telle que stipulée, en matière de circonstances exceptionnelles, constitue une nouvelle escalade.

Le projet de passage en force ne se limite pas qu'à la révision intégrale de la constitution, il s'accompagne, également d'une mise au pas des institutions opposées au projet tazartché. Ainsi, Mamadou Tandja prend des mesures tendant à limiter l'application des articles relatifs<sup>66</sup> au fonctionnement de la Cour Constitutionnelle et à bouleverser l'ordonnancement institutionnel en sa faveur.

La nouvelle constitution, telle que voulue par Mamadou Tandja consacrait le retour du régime présidentiel. La Constitution de la VIe République faisait sauter le verrou de la limitation de mandats. Cette Loi Fondamentale, sous-produit d'une réforme controversée se distinguait par l'introduction de dispositions spécieuses. Elle accordera notamment une prorogation de mandat de trois ans à Mamadou Tandja en dehors de toute élection présidentielle. Cette audace des rédacteurs de la Constitution de la VIe République confirme à nouveau, une véritable rupture avec le mode de légitimation dont la base restait avant tout l'élection présidentielle.

### **B) L'échec d'une sortie de crise**

---

63 Ibid.

64 Cf article 56.

65 Cf, article 53.

66 Cf, les mesures destinées à limiter le fonctionnement des institutions consultatives.



La crise politique, née du passage en force, de la Ve République à la VIe République sur fond de césure entre deux blocs aux projets inconciliables, a amené la CEDEAO à amorcer une médiation. La crise nigérienne constituait un précédent dangereux pour la CEDEAO, elle mettait à l'épreuve les mécanismes<sup>67</sup> de bonne gouvernance auxquels tous les États membres dont le Niger ont souscrits. Une absence de réaction aurait entamé la crédibilité de l'organisation Ouest Africaine. Elle n'a eu de cesse de condamner les différentes entorses aux principes démocratiques dans l'ère géographique de la CEDEAO<sup>68</sup>.

Se déroulant sous les auspices du Général Abdul Salami Abubakar, les pourparlers inter-nigériens constituaient une tentative de sortir de la crise politique dans laquelle est englué le Niger depuis mai 2009.

L'opposition nigérienne réunie autour respectivement du CFDR et du FUSAD n'ont pas manqué de remettre en cause, le passage en force du président Tandja tandis que la majorité présidentielle refusait de revenir sur le processus électoral.

Ces négociations ont notamment mis en évidence, une lecture différente de la crise politique au Niger. Tandis que les partisans de Mamadou Tandja, jugeaient qu'il ne prévalait pas une situation de crise, les partis d'opposition estimaient le contraire. Ce dialogue de sourds a profondément contribué, à l'enlisement des pourparlers inter-nigériens.

Les sessions de négociations, conduites par le Médiateur de la CEDEAO, n'ont guère fait avancer les discussions. Cette impasse, a profondément dérégulé, la situation institutionnelle au Niger. Tenant compte des divergences des deux camps, le Facilitateur Abdoul Salami Aboubakar, a soumis aux deux parties, un document de sortie de crise<sup>69</sup> dont la caractéristique majeure est l'amorce d'une transition démocratique.

Cette ébauche de sortie de crise a suscité le courroux des partisans de Mamadou Tandja. Considérant ces propositions comme un alignement sur les thèses de l'opposition, la délégation gouvernementale ne jugeait pas utile de revenir sur les fondements de la constitution de VIe République encore moins d'entériner les propositions du Médiateur nigérian.

L'impasse persistante, a bloqué la voie à toute sortie de crise pacifique et ruiné tout espoir de règlement politique. C'est dans ce contexte que le coup d'État du 18 février 2010 est venu mettre fin à une crise constitutionnelle aux contours multiples.

Depuis la déposition du président Tandja, la junte s'est à nouveau engagée dans un processus de transition démocratique. La constitution approuvée à l'issue du référendum du mois d'octobre, et promulguée dans la foulée par le Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie. La nouvelle loi fondamentale a renforcé l'indépendance de la Cour Constitutionnelle et limité les prérogatives du chef de l'État en matière de révision constitutionnelle. Un important effort de modernisation de la vie politique a été entrepris. On peut citer l'adoption de l'ordonnance sur le statut de l'opposition, l'ordonnance portant création d'un vérificateur général, la charte des partis politiques. L'objectif est d'insuffler une plus grande lisibilité et de lutter contre les excès qui ont marqué la Ve République. Le débat sur la stabilité politique du Niger est lié à l'existence de mécanismes d'alerte

---

67 Op, cit.,

68 Cf., les mesures prises par la CEDEAO contre le Togo, la Guinée-Bissau

69 Cf, Mémorandum de sortie de crise au Niger Présenté par Abdul Salami Aboubakar, Facilitateur des pourparlers inter-nigériens.

à même de prévenir les tentatives de dévoiement du pouvoir. Cette dimension fondamentale conditionne la viabilité de la transition démocratique nigérienne.

# SOMMAIRE -----

## ❑ dossier 1 : Quelles ambitions pour l'OTAN après le sommet de Lisbonne ?

◆ André Dumoulin, politologue, attaché au département de sociologie de l'ERM, chargé de cours à l'Université de Liège

◆ Olivier Kempf, professeur à Sciences-Po

◆ Jacques Le Dauphin, directeur de l'IDRP



## ❑ dossier 2 : La Chine a-t-elle une volonté de leadership mondial ?

◆ Gilbert Achcar, professeur (SOAS, Londres)

◆ Soufian Aguisoul, doctorant en Sciences Politiques (Rabat)

◆ Patrice Jorland, historien - géographe

◆ Paul Sindic, chercheur



## ❑ Hors-dossier :

◆ Karim Jobrane, doctorant en R.I. (Rabat)

◆ Elimane Mamadou KANE, docteur en droit public (Mauritanie)

### *Nouvelles brèves :*

○ *le prochain numéro des Cahiers de l'IDRP paraîtra en juin. Il comportera un dossier sur « Quelle sécurité européenne ? » et un second sur « Union européenne - Russie : quel relationnel ? ».*

○

*Les Cahiers de l'IDRP - Publication trimestrielle de l'Institut de Documentation et de Recherche sur la Paix -  
Directeur de publication : Jacques Le Dauphin - C.P.P : en cours  
Prix au numéro : 5 € - Abonnement annuel (4 n°) : 16 €*

*IDRP - 4 place des Bouleaux - 94200 Ivry sur Seine – <http://www.institutidrp.org> - contact : 06 68 12 82 15*